

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18^E ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 31 JANVIER 2022

Mode :

Élus présents :

Mme AKKARI Maya
M. ARNAUD Pierre-Yvain
M. BADINA-SERPETTE Frédéric
Mme BALAGE EL MARIKY Léa
Mme BARIGANT Victoria
Mme BENAKLI Nadia
Mme BENARD Fanny
M. BOURNAZEL Pierre-Yves
Mme BOUX Anne-Claire
M. BRIANT Gérald
M. BROSSAT Ian
Mme CASIER Marie-Laure
M. CAYET Thierry
M. CHAULET Pierre
Mme COULIBALY Kadiatou
M. DAVIAUD Jean-Philippe
M. DUPONT Antoine
M. EHLERS Eric
M. GRANIER Rudolph
M. HAVET Kévin
Mme HENRY Justine

Mme GIUDICELLI Anne
Mme GOMES Barbara
M. GONZALEZ Mario
M. HONORÉ Christian
Mme IKUESAN Ayodele
Mme KHALLOUK Manal
M. LEJOINDRE Éric, Maire du 18
M. LELLOUCHE Ariel
Mme MARKOVIC Douchka
M. MENEDE Gilles
M. MEUNIER Émile
Mme MICHEL Angélique
M. NGOMOU Dieudonné
Mme PREMEL Danièle
Mme PROUST Sarah
Mme ROLLAND Carine
Mme SIRY-HOUARI Gabrielle
M. SISSOKO Anzoumane
Mme TRAJAN Violaine
M. YAFFA Mams

Élus absents ayant donné procuration :

M. GALVANI Jacques à Mme ROLLAND Carine
Mme GABELOTAUD Afaf à M. DAVIAUD Jean-Philippe
M. GIRARD Christophe à Mme PROUST Sarah
Mme PULIDO Sylvie à Mme BALAGE EL MARIKY Léa

Pour départ anticipé :

Mme MICHEL Angélique à M. EHLERS Éric

MAIRIE

18202201MA – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 décembre 2021

Sarah PROUST : Nous allons passer à l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 décembre avec deux demandes de rectificatif faites par MM. GRANIER et EHLERS.

Rudolph GRANIER : Les modifications ont été envoyées auprès du secrétariat général. On considère que c'est OK, pour gagner du temps.

Mme Carine ROLLAND est désignée secrétaire de séance.

COMMUNICATION

Présentation du suivi des Investissements d'intérêt local (IIL) et des Investissements localisés (IL)

Rudolph GRANIER : Quelques éléments de précision qui sont souhaités par notre groupe à l'issue de la lecture du suivi des investissements d'intérêt local et des investissements localisés.

Pour les espaces publics, il a été constaté que 340 000 € de travaux n'ont pas été effectués au total. Et si ma mémoire est bonne, c'est la rénovation de trois édicules dans des squares dont on n'a pas le détail : le square Jehan Rictus, le square impasse de la Chapelle avec un remplacement des clôtures et le square Nadar pour la création d'un caniparc.

Tous ces travaux ne sont pas réaffectés en 2022 et on peut se satisfaire d'un montant complètement identique pour l'espace public, alors que c'est plutôt une carence de votre action municipale.

Pour ce qui relève des aménagements, la rénovation du square Rictus a été reportée en 2022. La clôture du square impasse de la Chapelle, non, ce caniparc, non plus. On a des difficultés à comprendre si vous avez souhaité ne plus réaliser ces travaux puisqu'on ne les voit ni en montants ni au fonds pour le reste.

Concernant les équipements de proximité, c'est également un montant identique qui avait été déjà amoindri par rapport à 2020, mais on regrette une reventilation à la baisse pour deux directions : la DASCO et la DFPE, 315 000 € pour la DASCO et 75 000 € pour la DFPE. Les coûts d'opération sont absents, c'est-à-dire qu'il y a des travaux qui sont prévus, mais qui faisaient l'objet d'études à hauteur de 20 000 € et qui sont prévus par la suite en termes de travaux, mais l'étude n'a pas été réalisée.

Dernier élément, tout ce qui n'a pas été fait sur la DAC en 2021 n'a pas été reporté en 2022. Je pense à la bibliothèque de la Goutte-d'Or. Je pense à Robert Sabatier et à Maurice Genevoix.

Enfin, pour la DASCO, certaines écoles élémentaires et écoles primaires, deux notamment, n'ont pas vu les travaux réalisés en 2021 et ne sont pas reportés en 2022. Si vous pouviez nous apporter l'ensemble des clarifications qui est demandé et peut-être pas dans le détail, j'entends bien, mais au moins la cohérence que vous souhaitez présenter, si jamais cohérence il y a, par rapport aux éléments que je viens d'évoquer, nous en serions heureux.

En tout état de cause, vous comprendrez de façon légitime que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Sarah PROUST : Peut-être que la réponse principale est d'abord dans la nature du document. D'ailleurs, nous n'aurons pas à le voter puisqu'il s'agit d'une communication. Cette communication est une nécessité puisque le CGCT le prévoit dans un temps intermédiaire entre le budget et le compte administratif qui sera présenté en juin, dans lequel vous pourrez voir les rattrapages dus à tout ce qui n'a pas pu être mené dans les espaces publics, vous citez deux squares, mais aussi dans les établissements scolaires. Ce qui n'a pas pu être mené à cause du Covid, on a pris un certain nombre de retards dans les travaux, première chose. Deuxième chose, toutes les questions que vous posez qui sont tout à fait intéressantes et légitimes, on pourra en faire une vraie analyse ensemble au moment du compte administratif du mois de juin.

Un certain nombre des opérations que vous avez évoquées ne sont pas là, présentées dans cette communication qui est un point d'étape, mais cela sera évidemment possible et, en tout cas, en autorisation tout à fait menée dans les travaux à la fois dans l'espace public et dans les établissements d'ici le mois de juin où on pourra avoir ce détail précis, ligne par ligne, puisque c'est à ce moment du compte administratif que ces sujets-là se déterminent.

PARENTALITÉ

2022 DFPE 30 – Subventions (754 023,67 €) – avec conventions pluriannuelles d'objectifs – à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes

Sarah PROUST : Sur la parentalité, pas d'inscription.

AFFAIRES SCOLAIRES

2022 DASCO 1 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (7 451 €), subventions d'équipement (1 935 260 €) et subventions pour travaux (76 884 €).

2022 DCPA 4 – Collège Georges Clémenceau (18e) – Extension de locaux et amélioration de l'accessibilité du collège – Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation – Autorisations administratives

Sarah PROUST : Sur les affaires scolaires, la DASCO 1 et la DCPA 4, pas d'intervention.

VIE ASSOCIATIVE

18202202MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18e et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux

Sarah PROUST : En vie associative, la 18202202 MA, sur la validation des inscriptions des associations auprès de la MVAC, pas d'intervention.

SOLIDARITÉS

2022 DASES 10 – Actions d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité. Conventions et Avenants. Montant : 306 500 €.

2022 DASES 21 – Subventions (100 000 €) à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture en faveur des jeunes parisiens, de leurs familles, et des personnes en situation de précarité.

2022 DASES 27 – Subventions (1 173 300 €), 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité.

Sarah PROUST : En solidarités pour la DASES 10, une inscription de Mme HENRY, qui n'est pas là. Si elle souhaite, on le verra tout à l'heure.

PARTICIPATION CITOYENNE

2022 DDCT 1 – Subventions (93 500 €) au titre de l'engagement citoyen et associatif à quatorze associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Sarah PROUST : Sur les délibérations participation citoyenne, pas d'inscription.

POLITIQUE DE LA VILLE

2022 DDCT 2 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

Rudolph GRANIER : Traditionnellement, nous nous retrouvons et nous déplorons l'Accueil Laghouat pour 24 500 €. En conséquence de quoi, cette délibération fera l'objet d'un vote dissocié en Conseil de Paris. Ceci n'étant pas possible en Conseil d'arrondissement, nous nous abstiendrons.

Maya AKKARI : Je ne comprends pas trop pourquoi vous vous abstenez pour la délibération concernant l'association Accueil Laghouat, sachant que c'est une association du 18^e arrondissement qui intervient à la Goutte-d'Or. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous parlez de dissociation du vote.

Rudolph GRANIER : Parce que c'est en Conseil de Paris. Cela justifie l'abstention.

Maya AKKARI : D'accord.

En tout cas, je tiens à saluer le travail de l'association Accueil Laghouat qui a renouvelé son CA, qui renouvelle ses pratiques et travaille auprès notamment des immigrés et des migrants pour les soutenir dans leur bonne intégration sur notre territoire.

Mme la Maire, est-ce que je peux parler un peu de la DDCT 2 pour saluer le travail des directions de la Ville, ainsi que tous mes collègues autour de la table, qui ont joué le jeu des conventions pluriannuelles d'objectifs puisque ces conventions sont triennales et que nous avons passé quasi trois mois quotidiennement, parfois deux fois par jour, y compris le soir, à la rencontre des associations pour travailler avec elles leur projet, voir un peu leurs perspectives.

Je vois ici Léa BALAGE ou Nadia BENAKLI ou encore ma collègue, Ayodele IKUESAN ou Gilles MENEDE, Carine ROLLAND, Violaine TRAJAN, nous avons travaillé de nombreuses heures à voir les projets en profondeur des associations, à tracer des perspectives, voir les projets qui marchent, qui ne marchent pas. C'est un travail de longue haleine, c'est un travail de qualité qui nous permet d'utiliser l'argent public à bon escient et d'être sûrs que les projets touchent vraiment les publics que nous ciblons et que ces projets soient réellement efficaces dans notre démarche de réduction des inégalités.

C'était un gros travail. Souvent, on nous reproche de subventionner des associations. Là, vraiment, c'est un travail de profondeur et de qualité qui est à saluer. Je voulais profiter de cette question pour saluer ce travail.

2022 DDCT 10 – Appel à projets Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement (163 200 €) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe).

2022 DAE 33 – Subventions (149 100 €) avec trois associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Carine ROLLAND : À l'occasion de cette délibération portant sur la Politique de la Ville, telle que menée par notre collectivité et opérée par de nombreuses associations, je voudrais saluer l'annonce faite ce week-end par Mme la ministre chargée de la Ville, Nadia HAI, concernant la création d'une cité éducative dans le 18^e.

Saluer au premier chef le travail des établissements concernés. Il s'agit des collèges Georges Clémenceau, Maurice Utrillo et Daniel Meyer, de la dynamique enclenchée dans le 18^e par Maya AKKARI, déjà à l'occasion de la première candidature et à force de ténacité pour la deuxième candidature, on voit que cela porte ses fruits, par Anne-Claire BOUX au niveau parisien, bien sûr.

Éventuellement, comment cela s'inscrit dans l'ensemble des dispositifs de la Politique de la Ville menée dans notre Arrondissement ?

Danièle PREMEL : Je me réjouis que finalement, le 18^e ait été retenu comme territoire labellisé « Cité éducative ». Je voulais rappeler par là que ce label, en tout cas, doit interpeller chacun d'entre nous dans nos délégations. C'est justement un travail qui va se faire à la croisée de toutes les délégations que nous avons.

Pour moi, adjointe à l'éducation populaire, les volets des projets relevant de la cité éducative comme ouvrir le champ des possibles, assurer la continuité éducative, ne peuvent qu'interpeller fortement l'éducation populaire, dont on le sait, les fondamentaux s'inscrivent bien dans cette ambition d'élargir les horizons en s'inscrivant dans une démarche de construction d'acquisition d'une culture qui permet de comprendre et d'agir sur le réel du monde.

Je voulais dire par là que l'éducation populaire aussi est quelque chose qu'on oublie, qui paraît parfois un peu ringard, mais je rappelle que c'est une autre forme, un prolongement de l'éducation et de l'école, hors l'école, et que ça permet, avec cette articulation-là, de pouvoir amener surtout dans des territoires, et on le voit par rapport aux choix des collèges d'amener une population éloignée, écartée peut-être des fois des moments culturels, à non seulement qu'on puisse leur donner des moments de culture, mais aussi à permettre qu'ils soient demandeurs de ces moments de culture. C'est ça l'éducation populaire, c'est faire que la personne devient une personne qui demande à aller vers la culture. Quand on a réussi ça, je crois qu'on a réussi beaucoup de choses.

Ce qui nous est demandé dans cette démarche des cités éducatives, c'est bien le projet qui aide à construire une démarche, qui peut dépasser non seulement l'offre culturelle et éducative, comme je l'ai expliqué, mais de faire qu'on soit acteur de ce moment-là. Je pense que c'est le moment où j'aimerais bien aussi qu'on se mette tous au travail ensemble pour y travailler auprès de ces collègues avec lesquels nous travaillons déjà pas mal au niveau de la mémoire dans l'esprit de l'éducation populaire.

Anne-Claire BOUX : Chers collègues, pour vous remercier tout d'abord d'avoir souligné cette bonne nouvelle pour le 18^e arrondissement, de voir sur notre territoire enfin ce vrai projet de territoire, labellisé par le gouvernement, labellisé cité éducative. C'est un projet, comme vous l'avez dit, qui est mené de long terme.

Je voudrais saluer tout l'engagement de Mme AKKARI sur ce projet, qui l'a porté avec l'ensemble des acteurs et actrices du territoire. On avait été une première fois retoqué, l'année dernière, sur la labellisation. C'est en effet une grande nouvelle aujourd'hui.

La force de ce projet est d'être une solution locale dans l'intérêt collectif. Tout l'objectif de ces cités éducatives est de réussir à construire des projets ancrés sur les territoires, vraiment adaptés aux besoins des territoires. On n'est pas sur un dispositif descendant, mais bien un dispositif pensé avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative sur les territoires, un projet complet, transverse. Vous avez mentionné, Mme PREMEL, la question de la culture, de l'éducation populaire. L'objectif de ces cités éducatives, en effet, c'est de penser l'éducation, la santé, la culture, l'éducation populaire, le sport, la santé mentale. C'est vraiment d'agir sur l'ensemble du parcours de vie des enfants.

Enfin, ces projets de cités éducatives, c'est aussi la mise en œuvre réelle des projets d'éducation de territoire, on l'a vu puisqu'on a déjà deux cités éducatives dans le 20^e et dans le 19^e qui ont fait leurs preuves, des dispositifs qui fonctionnent, qui permettent de mobiliser les territoires, les acteurs et les actrices au service des élèves. C'est une extrême bonne nouvelle et nous continuerons, bien entendu, à travailler tous ensemble pour faire de cette cité éducative une réussite.

Maya AKKARI : Je crois qu'on est vraiment tous heureux aujourd'hui, très heureux pour les 5 000 enfants, adolescents et jeunes qui seront concernés par ce label. Heureux aussi pour tous les professionnels qui, depuis trois ans maintenant, parce que ce projet, on avait commencé à y travailler sous l'ancien mandat, qui ont travaillé des heures et des heures autour de ce projet.

Je pense que la cité éducative est un bon dispositif. Ce n'est pas un échelon de plus ou un dispositif de plus. Pourquoi ? Parce que ça permet de mettre autour de la table tous les partenaires éducatifs du territoire pour travailler de façon concertée et aller ensemble dans le même sens.

Notre dernière réunion s'est déroulée à Daniel Mayer. Il y avait pour la première fois autour de la table, la Mairie, le Rectorat de Paris, la Préfecture de région, la DASCO, la DDCT, tous les partenaires concernés par la question éducative. Dans ce cadre-là, on va aussi bien parler pédagogie que périscolaire, extrascolaire. On va aussi pouvoir faire travailler ensemble les associations d'éducation populaire, les associations de jeunesse, les associations qui travaillent sur les questions de scolarité, sur les questions de santé pour voir comment on peut faire mieux réussir nos enfants.

Le travail en profondeur qu'on a fait depuis de nombreuses années, et je tiens à saluer la Ligue de l'enseignement qui, à travers une prestation, a mené ce travail très qualitatif, nous a permis d'identifier trois grandes priorités. D'abord, tous les professionnels nous ont dit : « S'il y avait une priorité à retenir, ce serait la question de la santé mentale ». Ce qui est confirmé

par les associations de terrain. Ensuite, le deuxième sujet est celui de l'accès au numérique. C'était une évidence après le confinement ; ça nous a tous sauté à la figure : les inégalités d'équipement et d'accès au numérique.

Un dernier point auquel je suis très attachée et nous sommes très attachés avec Mme ROLLAND et M. le Maire, c'est la question de la citoyenneté. La citoyenneté est un sujet qui nous concerne, nous, le 18^e, dans notre diversité. C'est aussi quelque chose d'important pour nous parce que nous sommes un arrondissement associatif par excellence et que partout sont en train d'éclorre des associations de jeunes qui ont envie de prendre en main leur avenir. À travers ce sujet de citoyenneté, on pourra parler égalité garçon-fille, on pourra parler racisme, on pourra parler de l'esclavage, de l'histoire de l'immigration, de l'histoire de notre République, des sujets qui tiennent à cœur à nos jeunes.

On va avoir des éléments de calendrier. Là, nous avons eu la labellisation, nous attendons encore tout ce qui concerne les enjeux financiers parce que la labellisation va nous permettre d'avoir une dotation de quelques centaines de milliers d'euros en plus pour nos projets à nous autour des questions éducatives sur le territoire. Nous allons travailler au lancement de ce dispositif en essayant de mobiliser notamment les familles et les associations. Normalement, en septembre, nous serons prêts, opérationnels pour que ce dispositif puisse commencer à exister et à se faire.

Je conclus, nous nous plaignons tous de phénomènes de file d'attente sur les questions d'orthophonie, par exemple. La cité éducative pourra être du financement d'orthophoniste dans les établissements scolaires pour que les gamins puissent bénéficier d'orthophonie dans la proximité. Voilà un tout petit exemple concret de ce à quoi peut servir la cité éducative.

Sarah PROUST : Effectivement, c'est une excellente nouvelle.

2022 DAE 33 – Subventions (149 100 €) avec trois associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Sarah PROUST : LA DAE 33, pas d'inscription.

PETITE ENFANCE

2022 DFPE 17 – Subventions (313 717 €) – avec conventions – à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris.

Angélique MICHEL : Comme nous l'avons déjà évoqué lors des Conseils d'arrondissement des 1^{er} et 4 octobre 2021, nous sommes opposés à ce projet d'ouverture des établissements d'accueil de la petite enfance les samedis matins.

Bon nombre de parents d'élèves et de directeurs d'établissements y sont également opposés, car les premières expérimentations ont mis en exergue plusieurs problèmes comme la sécurité de nos enfants, la propreté des lieux, le respect des règles sanitaires, les coûts d'une telle opération et la sélection des associations.

Lors du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020, nous vous avons alerté sur cette démarche qui vise à ouvrir un peu plus la boîte de Pandore aux subventions. Nous y voilà. Même si bon nombre d'associations font du bon travail, il n'en demeure pas moins que vous avez une forte addiction à la dépense facultative.

À l'heure où les équipes éducatives ont dû déployer le 50^e protocole sanitaire en deux ans, à l'heure où les citoyens s'inquiètent de la dette abyssale de Paris et à l'heure où la Chambre régionale des comptes vous demande des efforts importants de maîtrise des dépenses de gestion, il serait bon ton de cesser de faire la sourde oreille, d'écouter les conseils de votre opposition et d'arrêter de rajouter du bazar au bazar.

C'est pourquoi nous vous demandons de stopper vos expérimentations et de vous recentrer sur vos obligations en matière d'éducation et, particulièrement, sur les dépenses à caractère obligatoire, à savoir, je vous les récite :

- la construction,
- la reconstruction,
- l'extension,
- les grosses réparations,
- l'équipement,
- le fonctionnement, et
- l'entretien des écoles maternelles et élémentaires de Paris.

Je vous remercie.

Victoria BARIGANT : Chère Madame, je vous remercie vivement de votre intervention parce que j'avoue en être assez étonnée. En effet, c'est plutôt un dispositif qui se déploie dans tout Paris et qui est largement plébiscité par l'ensemble des parents.

Ce dispositif des « samedis en famille » permet d'ouvrir les crèches à l'ensemble des familles parisiennes, de venir avec son enfant le samedi matin pour profiter d'activités au sein des établissements. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que quand on vient dans un établissement de la petite enfance, on peut bénéficier des équipements, des dispositifs, aussi des piscines à balles, des atrioms, des cours des établissements. Vous n'êtes pas sans savoir que quand on a un enfant de 0 à 6 ans et, a fortiori, de 0 à 3 ans, c'est compliqué, en particulier en hiver et même dans les jardins aujourd'hui de pouvoir jouir d'un temps privilégié avec son enfant en sécurité justement. Vous en parlez puisque dans les établissements de la petite enfance, par définition, ce sont des établissements qui sont totalement adaptés à l'accueil des petits enfants.

On a des associations qui déploient des activités. Sur le 18^e, on a deux crèches et j'en suis vraiment heureuse que ce dispositif se déploie dans le 18^e. On a deux crèches qui en bénéficient : la crèche de la porte des Poissonniers et la crèche de la Goutte-d'Or. On a fléché en priorité des quartiers Politique de la Ville, considérant qu'effectivement, peut-être dans ces quartiers, il y avait des besoins et une attente supplémentaire à cet égard. Je vous invite à y aller. Je ne sais pas si vous avez eu l'opportunité d'y aller et invitez aussi les gens autour de vous à y aller avec les enfants qui les entourent parce que c'est vraiment un moment de partage. C'est un moment de partage avec ces enfants, c'est un moment de partage entre les enfants. C'est un moment de partage entre parents et enfants et entre parents.

Vous parlez de la situation sanitaire. Les remontées que j'ai du terrain, aujourd'hui, ce sont des parents qui se sentent complètement isolés ; isolés parce qu'on ne peut plus rentrer dans les crèches avec l'application des nouveaux dispositifs. C'est vrai que ce temps, ces quelques heures, le samedi matin, permet d'aller à la rencontre d'autres parents, de pouvoir échanger aussi avec ces professionnels de la petite enfance que sont les associations qu'on

a choisies, avec souvent des éducateurs jeunes enfants qui déploient des activités autour de la peinture, autour de la motricité, il y a de la magie, il y a vraiment de très belles activités.

C'est vraiment un dispositif pour lequel je pense que ce qui est innovant et qu'il faut favoriser au contraire. Vous parlez des dépenses obligatoires de construction. Je ne sais pas si on peut parler de dépenses facultatives, faire des dépenses pour favoriser le lien parent-enfant aujourd'hui. Vraiment, je m'interroge. Pour moi, c'est une priorité, cet axe de la parentalité.

Vous parlez de dépenses obligatoires sur les constructions. Sur la mandature, on a créé près de 5 000 places en crèche. Encore là, tout à l'heure, la DFP, la délibération qu'on a citée parce que personne ne s'y est opposé, la DFPE n° 17 est pour la création d'une crèche rue Etex avec 36 berceaux. On a ouvert, en septembre, la crèche Évangile avec 68 berceaux. On va ouvrir une maison d'assistante maternelle, rue Damrémont. On ne cesse de faire des efforts pour justement être à la pointe de toutes ces dépenses dites obligatoires.

Sarah PROUST : Je me permets aussi de rappeler que sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, non seulement elle a totalement balayé la question de l'insincérité des comptes ou de tout problème comptable, qu'elle a même souligné la bonne gestion et la maîtrise des charges de fonctionnement et qu'elle relève à la fois une difficulté sur le manque de recettes sur les pertes de dotations. Je pense qu'il était intéressant et important de rappeler ceci aussi sur le rapport de la Cour des comptes sur lequel, j'imagine, il y aura beaucoup de débats dans les jours à venir dans le cadre d'autres réunions.

2022 DFPE 18 – Subvention (1 122 003 €) et convention avec l'association « Envoludia » (93) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant au 21 bis, rue Etex (18e)

Anne-Claire BOUX : J'aimerais attirer votre attention et vous appeler à voter à l'unanimité pour cette délibération, la DFPE 18, qui prévoit la création d'une crèche, rue Etex. Cette délibération fait écho à votre interpellation précédente, Mme MICHEL, puisque je voudrais vraiment appuyer et soutenir ma collègue Mme BARIGANT qui mettait en avant tout le travail de la Mairie du 18^e sur cette question de la petite enfance. Faire plus n'empêche pas de répondre à toutes nos obligations.

C'est pour ça, par ailleurs, que cette crèche va être créée dans le 18^e puisque nous connaissons l'importance et nous la partageons avec vous de pouvoir mettre à disposition des parents des moyens de garde, des crèches ou d'autres modes alternatifs avec, en plus, un enjeu très important pour aider aussi les parents qui sont dans la difficulté, les femmes qui voudraient continuer à chercher un travail, alors qu'elles sont jeunes mamans. Ce sont aussi des dispositifs que prévoit la Ville de Paris. Ainsi, l'engagement est très fort sur cette thématique et ma collègue l'a rappelé avec plus de 5 000 nouvelles places créées par la Mairie du 18^e.

Je voudrais particulièrement saluer la création de ce nouvel équipement, y compris parce qu'il est dans l'ouest et on sait qu'on a des besoins dans cette partie-là de l'Arrondissement. Cet équipement permettra aussi de travailler sur l'égalité territoriale pour avoir accès à des crèches. C'est aussi un projet solidaire puisque 30 % des places de cette crèche seront réservés à des enfants en situation de handicap neuromoteur.

Vraiment, pour saluer le travail réalisé par ma collègue, Mme BARIGANT, sur cette délégation puisqu'on le voit, non seulement, on essaye d'être au maximum au rendez-vous pour pouvoir amener ces équipements, donner des solutions aux parents, mais aller plus loin avec des projets de qualité, des projets solidaires, des projets qui font du lien social, tout en réfléchissant aussi à l'adaptation de ces crèches au changement climatique avec des projets

de débitumisation de ces crèches, du travail aussi sur les matériaux utilisés, la santé environnementale des enfants. Ce sont vraiment des projets globaux menés sur la petite enfance. Je voudrais les saluer et, encore une fois, vous appeler à voter à l'unanimité cette délibération.

Victoria BARIGANT : Je remercie Mme BOUX. C'était très complet. Effectivement, c'est un établissement avec 36 berceaux dans un secteur particulièrement tendu de l'Arrondissement puisque comme vous le savez, dans l'ouest de l'Arrondissement, on a de fortes demandes de place encore.

C'est un établissement qui a un projet vraiment autour du handicap neuromoteur pour accueillir des enfants porteurs de handicap, et donc, un besoin particulier. Il est très important que nous puissions soutenir l'accueil aussi de ces enfants. Merci.

18202203MA – Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 9 rue de la Guadeloupe à Paris 18e et autorisation au Maire du 18e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

18202204MA – Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2 rue Gabrielle à Paris 18e et autorisation au Maire du 18e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

Sarah PROUST : La délibération 18202203MA, ainsi que la 18 202 204 MA n'ont pas été soumises à inscription.

SPORT

2022 – DJS 75 - Modification de l'adresse du Gymnase Wilma Rudolph (18e).

Sarah PROUST : La DJS 75, pas d'inscription.

2022 – SG 2 - Approbation de l'octroi d'une subvention (600 000 €) par l'ANS en vue de participer à la construction de deux gymnases au sein de l'Aréna Porte de la Chapelle (Paris 18).

Sarah PROUST : La SG 2, pas d'inscription. Elle est donc adoptée.

2022 SG 7 – Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs avec la SOLIDEO.

Sarah PROUST : Sur la SG 7, nous avons une abstention du groupe GEC.

2022 SG 9 – Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public portant sur l'exploitation commerciale de l'Aréna située Porte de la Chapelle (Paris 18e).

Sarah PROUST : SG 9, pas d'inscription. Sur la 9 et la 7, NPPV, M. le Maire.

2022 SG 18 – Convention-cadre avec le Fonds dotation Paris 2024 – Subvention 10 000 € et convention avec le comité de randonnée pédestre de Paris pour le projet « Marchons à Paris ».

Ayodele IKUESAN : Un des héritages des Jeux olympiques et paralympiques qui auront lieu en 2024 est de développer l'activité physique comme un facteur de santé et de lutter contre la sédentarité des enfants.

Il faut savoir qu'en 40 ans, les jeunes ont perdu un quart de leur capacité cardiovasculaire, et donc de leur capital santé. Une étude portant sur 200 élèves de CE1 et CE2 sont évalués en février 2020 et sont évalués un an plus tard, montre que le confinement a entraîné une diminution de 25 % des capacités physiques des enfants.

L'objet de cette délibération est le projet « Marchons à Paris » proposé par le Comité départemental de randonnée pédestre qui associe trois directions à la Ville de Paris, dont la direction de la santé. Ce projet consiste à proposer des randonnées aux enfants des centres de loisirs dans le 18^e, 19^e, 20^e arrondissement, les mercredis après-midi de novembre 2021 à juin 2022 avec plusieurs temps forts : la semaine olympique et paralympique qui a eu lieu la semaine dernière et la fin d'année scolaire.

Pour information, cette semaine olympique et paralympique de cette année, organisée dans les écoles avec la communauté éducative, Paris 2024, a mobilisé plus de 700 000 élèves. Un des objectifs majeurs était de faire bouger les enfants, tout en proposant des activités ludiques.

Ce projet est donc une des actions fortes du plan de lutte contre la sédentarité mise en place par la Ville de Paris. Je disais plus tôt, c'est aussi un enjeu de santé publique à travers le sport santé.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter cette délibération et vous en remercie.

Mams YAFFA : Bien évidemment, nous invitons l'ensemble du groupe municipal à voter cette délibération parce que le sport santé est une réalité et les problématiques d'obésité dans nos quartiers sont quelque chose de très réel. Certainement, ceci est une des actions menées dans le cadre du sport santé à la Ville de Paris. Nous avons également d'autres programmes de sport santé que nous allons mettre en place dans le 18^e arrondissement.

LOGEMENT ET URBANISME

2022 DLH 41 – Location de l'immeuble 203 bis rue Ordener (18e) à Paris Habitat – Bail emphytéotique.

Éric EHLERS : Cette délibération logement, l'unique délibération logement de cette séance, ce qui mérite d'être souligné, du moins depuis ma courte expérience dans ce Conseil, concerne un immeuble haussmannien acheté en vue de faire des logements sociaux et qui va faire l'objet de loyers capitalisés.

Pour ces raisons, vous comprendrez que nous ne voterons pas cette délibération, même si le lieu n'est pas celui où il y a le plus de logements sociaux. En termes de mixité, ça pouvait avoir du sens. Malheureusement, vu le contexte économique, priver la Ville de revenus dans les 65 ans à venir, nous ne pouvons pas l'accepter.

J'aurais une question à notre rapporteur puisque le projet ne comportait pas de fiche technique annexée, à savoir : est-ce que cet immeuble comporte un ascenseur ? Est-ce que

des travaux sont prévus ? Éventuellement, quel est le type de chauffage utilisé ou qui devrait être utilisé si toutefois on le sait déjà.

Mario GONZALEZ : Je partage tout à fait ce que vous venez de dire sur la mixité. D'ailleurs, nous sommes très heureux puisque c'est à la demande de la Mairie du 18^e arrondissement que cette préemption est intervenue dans un secteur, effectivement, comme vous l'avez souligné, qui est déficitaire en logements sociaux, le quartier des Grandes Carrières et, encore plus, dans cette belle adresse qu'est le 203, rue Ordener.

Sur les loyers capitalisés, je présume que vous le ferez à chaque fois. Vous connaissez notre point de vue. Je ne reviendrais pas dessus.

Pour répondre à votre question sur la programmation, je crois qu'on va vous envoyer la fiche puisqu'effectivement, elle n'était pas annexée, alors que normalement, elle fait partie des annexes. On va vous la transmettre, j'ai pu me la procurer. Ainsi, pour répondre à votre question sur le chauffage, je n'ai pas d'élément de réponse à vous donner puisque ça n'apparaît pas dans la fiche.

En revanche, sur l'ascenseur, il n'y en a pas. Il y a un ascenseur qui va être créé. Par la suite, il y a deux hypothèses soumises de travaux : une avec une isolation thermique intérieure et extérieure et une avec une isolation thermique extérieure uniquement. Une des hypothèses nécessiterait de travailler en milieu non occupé ; tous les locataires devraient être relogés. L'autre hypothèse en milieu occupé. Pour l'instant, on n'en est qu'au stade de la DIA, ce qui a permis de voir un peu quel est le coût de l'opération, mais on n'a pas plus de détails pour l'instant sur les travaux.

Émile MEUNIER : Juste deux mots. Un pour dire que c'est une très belle opération qui va permettre de faire du logement social et retirer du marché des appartements qui sinon étaient soumis à la hausse du prix, à la spéculation. Ça fait partie de la politique de la majorité pour lutter contre la spéculation.

Deuxième point, un mot sur les loyers capitalisés. Il faut bien comprendre une chose, c'est que lorsqu'on demande au bailleur social de nous payer tous les loyers en une fois, c'est lui demander de nous donner toutes les recettes d'investissements futurs en une fois, ce qui nous permet de constituer une cagnotte. C'est cette cagnotte qui nous permet justement de préempter et de continuer notre travail pour lutter contre la spéculation. C'est juste accélérer les recettes d'investissement pour nous donner un effet de levier supplémentaire dans notre politique. À cet égard, nous y sommes favorables.

2022 DU 35 – Avenant n° 3 à la convention de transfert dans le domaine public des voies, réseaux divers et espaces communs du lotissement Chapelle International dans Paris Nord Est (18e)

Éric EHLERS : Nous sommes avec cette délibération dans le sujet du quartier Chapelle International, un nouveau quartier pour le 18^e arrondissement, déjà largement construit.

Il reste des voiries à achever. La voirie principale qui est la rue des Cheminots l'est déjà. Cette délibération arrive un peu en fin de projet. Ce sont des délibérations qui, habituellement, sont adoptées puisqu'elles viennent terminer un processus déjà largement engagé.

Toutefois, notre position d'élus d'opposition nous laisse une liberté d'appréciation. Notre vote ne bloquera pas le projet. C'est pour cela que nous en profitons pour porter une appréciation. Une appréciation positive tout d'abord sur la qualité des traitements de surface qui a été employée, à savoir qu'il y a du granit, des pavés sciés, du mobilier urbain qui est assez élégant. Un soin apporté pour les habitants de ce quartier, il faut le reconnaître.

Toutefois, un point très négatif sur la configuration des lieux, à savoir, une étroitesse tout à fait surprenante dans un nouveau quartier. Le trottoir de la rue des Cheminots en principal axe côté bâtiment est très étroit par rapport à tout ce que l'on peut voir. Il doit être aux normes, il doit permettre à deux fauteuils roulants de se croiser, mais c'est tout. Il n'est pas arboré. Il n'y a qu'un seul côté qui est arboré et pas celui-là. L'espace de circulation est également assez étroit, il n'y a qu'une bande de circulation. On ne préserve pas la possibilité future, si le besoin s'en faisait sentir, d'avoir un double sens. Je n'ai pas vu non plus de piste cyclable sur cet espace public.

On a l'impression que tout a été rétréci au minimum au niveau de l'espace public pour bétonner au maximum. En effet, tout ceci est bordé de socles assez imposants, surmontés de bâtiments encore plus imposants et qui ont une petite allure de la silhouette que l'on trouve non loin dans le 19^e arrondissement, à la cité Curial Cambrai, ce qui n'est pas forcément une référence. Nous parlions lors d'un précédent conseil de l'urbanisme des préfets, c'est un peu ce que l'on retrouve en termes d'esthétique urbaine. Toute proportion gardée et même s'il y a des pieds d'immeuble, ce qui est quand même une bonne chose.

Le deuxième gros problème est l'enclavement. C'est le maintien d'un enclavement. Nous avons un quartier enclavé qui a une entrée et une sortie du même côté, et donc, qui est le pendant en plus enclavé du quartier Amiraux-Simplon. Le fait que nous regrettons est que nous n'avons pas préservé, vous n'avez pas préservé la possibilité de relier les deux. On voit mal comment on pourrait faire cette liaison au-dessus des voies ferrées. Vous nous disiez que c'était compliqué. Certes, mais quand on a la volonté, on arrive toujours, on trouve des solutions, d'autant plus que là, nous avons de l'espace.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet.

Mario GONZALEZ : Merci, M. EHLERS, pour vos éléments d'appréciation que nous ne partageons absolument pas.

Pour répondre précisément à ces différents éléments d'appréciation. D'abord sur le calendrier puisque je pense qu'il y a une petite confusion, vous dites que la rue des Cheminots est terminée. Ce n'est pas le cas, la rue des Cheminots n'est pas terminée, elle est loin de l'être puisque dans la rue des Cheminots est normalement prévue une promenade verte qui sera très belle et qui sera livrée en septembre 2024, qui sera extrêmement belle et qui va longer l'ensemble des immeubles avoisinants.

En ce qui concerne le deuxième élément d'appréciation qui était l'enclavement, oui, effectivement, on peut parler, si vous souhaitez, d'un enclavement. L'idée de ce quartier, en tous les cas, quand il a été conçu, a été justement de faire en sorte qu'on voit les choses d'un point de vue un peu plus large, dans le sens où les habitants de Chapelle International soient aussi amenés à se déplacer dans leur quartier qui dépasse le quartier Chapelle International et faire en sorte qu'aussi, il y ait certains services publics, il y ait certains établissements, il y ait certaines offres commerciales qui ne soient pas toutes concentrées sur Chapelle International.

Ainsi, il faut laisser le temps au temps en ce qui concerne l'urbanisme. Il faut laisser que ce quartier d'abord soit terminé, que la rénovation de la porte de la Chapelle soit elle aussi achevée. Petit à petit, vous verrez que cet enclavement que l'on ressent aujourd'hui,

visuellement, c'est vrai puisque les travaux ne sont pas terminés, quand on va au rond-point de la Chapelle, on le voit bien, vous verrez qu'avec le temps, cet enclavement sera une vieille histoire.

Éric LEJOINDRE : Peut-être rajouter un mot à la réponse de Mario GONZALEZ. D'abord pour dire que la promenade qui va être livrée sera livrée côté rue Pierre Mauroy puisque la rue des Cheminots ne fait pas tout le tour. Dans les premiers plans, on avait prévu que la rue des Cheminots fasse l'ensemble du « U » et on a décidé qu'une partie du « U » s'appellerait rue Pierre Mauroy qui méritait bien une rue à Paris, qui va effectivement limiter cette impression d'enclavement.

Deuxième élément, on peut dire, certains disent que tout est possible. On peut le croire. En matière d'urbanisme, ce n'est pas tout à fait vrai parce que la réalité est que si vous voulez ouvrir Chapelle International à l'ouest, il faut déplacer la Gare du Nord, ce qui est évidemment une possibilité théorique, qui reste quand même très théorique. Du coup, le travail qui a été fait avec beaucoup de talents, je pense, par l'équipe d'urbanisme, comme le disait M. GONZALEZ, est de veiller à la vie du quartier à l'intérieur parce qu'une ville, ce sont des espaces qui sont finis. Un espace fini a, comme son nom l'indique assez bien, une fin.

Bien sûr que l'on continue à travailler à l'hypothèse de penser un jour une passerelle qui relierait le toit de la halle de fret de Chapelle International et le toit du gymnase des Poissonniers. Ça n'enlèverait rien à cette réalité du passage dans le 18^e des voies de la Gare du Nord. Sauf à imaginer qu'un jour, ces voies se réduisent ou disparaissent, ce que je crois, à vue de vie d'homme, est un petit peu absurde, dire que tout est possible est aussi un peu absurde. Quand on fait de la politique et quand on gère des politiques publiques, on se confronte très souvent à des impossibilités. Ainsi, je préfère partir du réel pour aller à l'idéal, plutôt que d'imaginer l'idéal et finalement ne jamais changer le réel, pour paraphraser un grand social démocrate ou un gros socialiste, en tout cas, puisqu'à l'époque, social démocratie n'existait pas. Je pense que ce quartier part du réel et il le transforme et le transforme de façon très positive pour les habitants. Il y a encore des aménagements qui vont avoir lieu, il y a encore des habitants qui vont arriver, il y a encore de l'activité économique qui va arriver.

Ce qui, jusqu'à assez récemment, était un espace fermé, interdit à la Ville, a été rouvert et, je crois, dans de bonnes conditions. On aura l'occasion, à la mi-février, je pense, de venir fêter avec les habitants, je parle sous le contrôle notamment de Manal KHALLOUK, mais je crois qu'on aura l'occasion de venir fêter ce quartier à la mi-février pour un premier moment d'ouverture. Je pense que vous y serez tous invités et tous présents.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

2022 DVD 7 – Plan Vélo 2021-2026. Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain.

Éric LEJOINDRE : La DVD 7 n'a pas fait l'objet d'inscription.

RÉEMPLOI ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2022 DPE 3 – Subventions (396 000 €) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries.

Éric LEJOINDRE : La DPE 3 n'a pas fait l'objet d'inscription.

Nous en a donc fini avec l'ordre du jour de notre Conseil.

QUESTIONS ORALES

Q18202201 – Question orale déposée par les élu-e-s du groupe Communiste, Génération.s et Citoyen relative au stationnement des personnes en situation de handicap

Éric LEJOINDRE : Une question a fait l'objet de la part de différents groupes de demandes assez nombreuses d'inscriptions. Je propose qu'on y consacre un peu plus de temps et on passera, bien sûr, un peu plus sur la question du groupe Changer Paris sur la question de la prise en charge des consommateurs de drogues qui permettra à chacun de s'exprimer.

En attendant, je vais donner la parole à Mme PREMEL concernant le stationnement des personnes en situation de handicap.

Danièle PREMEL : M. le Maire, chers collègues.

Toute réglementation fixe un cadre général, dont l'usage relève qu'un certain nombre de cas particuliers demandent toujours un ajustement ou une prise en compte. C'est le cas des règles de stationnement de mars 2021, dont la mise en œuvre a révélé des difficultés pour les personnes en situation de handicap qui bénéficient de la carte européenne de stationnement ou de la carte mobilité à inclusion stationnement.

On peut noter, effectivement, qu'il n'y a pas de problème pour les personnes possédant un véhicule référencé en leur nom propre, à un ascendant direct ou à une personne avec qui l'on est en concubinage, marié ou pacsé. Pour les salariés dont l'employeur a attribué un véhicule ou pour les personnes qui utilisent occasionnellement un ticket en Handistat.

Par contre, pour les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'utiliser fréquemment un véhicule, les règles de stationnement actuelles ne sont pas adaptées à ces personnes, ne sont pas adaptées aux personnes qui travaillent, mais qui n'ont pas d'employeur, qui ne sont pas habilitées à conduire et qui n'ont pas de véhicule. Cela signifie qu'un membre de la famille non ascendant direct ou un proche, quel qu'il soit ne peut faire référencer son véhicule.

Ainsi, une personne en situation de handicap n'ayant pas le permis, sans ses parents, célibataire et sans enfant se retrouve forcément lésée. Par ces lacunes de la réglementation, beaucoup de personnes se retrouvent dans cette situation et reçoivent ainsi, à tort, des amendes injustifiées.

La contestation ensuite de ces forfaits post-stationnements alourdit encore un peu plus la charge mentale administrative et, parfois, on peut noter qu'il n'y a pas de remboursement ou qu'ils restent sans réponse. Cela pèse énormément sur, ce que je disais, la charge mentale administrative pour les personnes relevant du handicap.

C'est pourquoi nous souhaitons savoir s'il est prévu de modifier ou d'assouplir cette réglementation et que soient pris en compte tous les cas des personnes en situation de handicap, afin qu'elles puissent circuler le plus facilement possible sur le territoire parisien.

Antoine DUPONT : Je vous remercie, chère collègue, pour votre question. Il n'est pas prévu aujourd'hui de modifier le nouveau fonctionnement de stationnement des personnes en situation de handicap.

Néanmoins, des personnes qui n'ont pas d'ascendant ou descendant peuvent demander une procédure dérogatoire à la mairie d'arrondissement dans laquelle ils résident qui transmettra à son tour au service de la voirie. Ce processus fait en sorte de limiter la fraude et éviter que des personnes qui emmènent très ponctuellement une personne en situation de handicap bénéficient du stationnement gratuit toute l'année. En cas d'un besoin de stationnement ponctuel, le plus simple, vous l'avez évoqué, est de prendre un ticket hindi sur un horodateur ou sur smartphone.

Si une personne emmène régulièrement une personne en situation de handicap, il peut donc se faire référencer directement auprès des services de la Mairie d'arrondissement qui transmettra, comme je vous l'ai dit, à son tour, au service de voirie. Idem pour les véhicules de service, on peut demander une procédure dérogatoire.

Je finirais mon propos en mettant en avant l'action menée à l'Hôtel de Ville par David BELLARD sur ces sujets. On va créer sur la mandature 1 000 places de PMR supplémentaires, alors même que nous, comme vous le savez, travaillons sur la réduction de la place de la voiture dans l'espace public. C'est un engagement fort qui continue.

J'espère que les propos que je vous ai apportés répondent à votre question.

Q18202202 – Question orale posée par les élus du groupe Changer Paris, relative à l'évolution de la prise en charge des consommateurs de drogues dans l'espace public.

Éric LEJOINDRE : La question suivante est posée par les élus du groupe Changer Paris. J'indique que compte tenu de l'actualité en la matière, les différents groupes du Conseil d'arrondissement m'ayant demandé d'intervenir, je vous propose que nous laissions Changer Paris poser sa question puis les expressions des groupes qui souhaiteront s'exprimer, et Mme IKUESAN pourra donner des éléments de réponse.

Rudolph GRANIER : La semaine dernière a été très éprouvante pour les habitants du 18^e arrondissement comme pour ceux du 19^e qui voyaient une lumière et avec beaucoup de réminiscence pour les habitants du 18^e arrondissement.

Aujourd'hui, la situation dans le nord-est parisien, plus récemment le problème qui concerne le crack et qui était auparavant localisé précisément s'est répandu plus largement dans le 10^e, 18, 19^e. Les habitants du 12^e arrondissement ont tout d'un coup, subitement, dans des termes un peu déplorables, failli être concernés par ces déplacements de toxicomanes du côté de Bercy.

On constate clairement que jamais les regroupements mis en place sous l'accompagnement de la consommation par des acteurs associatifs n'ont permis de réellement empêcher les scènes de consommation sur la voie publique de perdurer dans les quartiers concernés. Je rappellerais également par mes propos le fiasco du plan Crack avec un budget initial de 9 millions d'euros qui termine à 25 millions d'euros dénoncés par la Cour des comptes en décembre 2021 et sans qu'aucune solution pérenne ne soit apportée, tant pour les riverains que pour les usagers de drogues, pour les toxicomanes.

Je vais rappeler ici les propositions d'une façon très claire parce que ça a son importance dans mes propos aujourd'hui puisqu'il y a des variations dans la majorité que nous observons avec un intérêt très vif. Je vous les détaillerai par le menu.

Nous demandons la création d'un lieu de prise en charge globale des toxicomanes, prise en charge médicale, sociale, psychologique, psychiatrique. Nous demandons l'abandon de l'obstination aveugle d'Anne HIDALGO concernant la multiplication des salles de shoot, vous les appelez comme vous voulez, qui sont massivement rejetés par les Parisiens, comme c'était le cas, rue Pelleport dans le 20^e arrondissement, grâce à la mobilisation de mon collègue, François-Marie DIDIER, et qui ne constitue en rien une solution dans la mesure où elles oublient l'objectif de sevrage et partent d'un postulat faux, celui d'une possible consommation propre. Nous réaffirmons que les consommateurs de crack sont d'abord et avant tout des personnes consommées par la drogue.

Je rappelle l'élément fondamental de toute la réflexion que nous menons. Il n'existe pas de produit de substitution au crack. Nous souhaitons des injonctions de soins pour les plus dépendants d'entre eux. Nous souhaitons la mise en place d'une politique de répression sévère à l'encontre des dealers, et notamment ceux en situation irrégulière et nous demandons instamment l'arrêt des déplacements des toxicomanes dans Paris et l'éloignement des lieux de concentration des quartiers résidentiels.

Les propositions d'Anne HIDALGO, et pour le 18^e arrondissement, ça a une importance, sont majeures parce que c'est un tournant qui pourrait être pris. Le 18^e arrondissement est concerné au premier chef. On s'est vu opposer un refus permanent de la part de la majorité municipale et d'Anne HIDALGO en chef qui a préféré s'entêter à défendre son projet de multiplication de salles de shoot, et s'entendre avec Olivier VERON, dans le cadre du PLFSS 2022, pour permettre l'évolution des CAARUD et des CSAPA en véritables salles de shoot. Ma question portait précisément sur les travaux qui sont menés actuellement au CAARUD rue Custine et je souhaiterais avoir tous les éclaircissements possibles.

L'entêtement a conduit à l'inaction. Malgré l'urgence à laquelle nous sommes confrontés, rien n'a été fait depuis le début de cette mandature. Le préfet, on peut lui reprocher beaucoup de choses, vous le faites souvent, fréquemment, alors jusqu'à appeler à sa démission, ce qui est totalement absurde par ailleurs puisque c'est quelqu'un qui est nommé, nous nous rendons compte que ce sont les Parisiens qui sont otages de ces désorganisations et les toxicomanes aussi que l'on n'aide pas.

Maintenant, je vais pointer du doigt de manière très rapide les revirements de la majorité municipale. Là, il va falloir que vous répondiez tous, toutes, de vos contradictions face aux Parisiens. Le maire du 19^e arrondissement, François DAGNAUD, les propos ont été rapportés de façon très claire dans Le Parisien : « on n'a pas besoin de salles où les gens vont se détruire », M. DAGNAUD, maire du 19^e, étiquette Paris en commun, je crois, socialiste et qu'il ne veut pas se situer dans une telle logique d'accompagnement, que ce soit les élus du 18^e – puisque nous sommes en Conseil d'arrondissement du 18^e – s'élèvent et disent : « Mais M. DAGNAUD est devenu complètement fou, il ne reconnaît plus le programme sur lequel il a été élu et nous ne sommes pas d'accord avec lui », ce qui est tout à fait possible. Cependant, le maire du 13^e arrondissement, Jérôme COUMET, va dans le même sens ! Les élus de tout bord, dit-il, se sont penchés sur le problème, il en parle le 26 janvier 2022, estimant que sans solution sanitaire, sans action pour essayer de sortir de la drogue les crackers, point de salut. Il le dit : « Soignons-les ! »

Pour le moins, M. le Maire, vous ne tenez pas de propos, ce qui au moins vous met à l'abri de contradictions, je vous le concède.

Enfin, le premier adjoint en chef, M. Emmanuel GRÉGOIRE, qui a défendu, le 25 janvier 2022, une prise en charge pérenne dans des structures hospitalières pour les consommateurs de crack.

Je vous dis bien que toutes ces contradictions qui s'afficheront dès la semaine prochaine en Conseil de Paris, nous commencerons à les afficher ici. Le 18^e arrondissement est particulièrement concerné avec le nombre de CAARUD et de CSAPA que nous avons sur notre territoire. Je souhaite que vous puissiez affirmer, contrairement à la réponse qui m'a été faite par Mme HIDALGO quand je l'ai interrogée par écrit, et dont je divulguerai les informations puisque ça doit être public, je souhaite qu'ici, vous affirmiez clairement que les CAARUD et les CSAPA ne seront pas des salles de consommation de crack, eu égard à tout ce que nous venons de dire.

Je regrette la connivence entre Anne HIDALGO, Emmanuel MACRON et la République en marche aujourd'hui. Ce qui a été autorisé dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale, je pense que tout le monde est assez agile politiquement et cyniquement politiquement pour que ça ne se fasse pas avant la présidentielle. Par contre, après, cela risquerait de se faire avec des décrets d'application pour ces CAARUD et ces CSAPA ou ces HAS, comme vous voulez, transformer en salle de crack.

Nous y serons toujours fermement opposés et nous souhaitons les clarifications les plus simples sur ces questions-là.

Éric LEJOINDRE : J'aurais l'occasion de m'exprimer, comme je l'ai souvent fait sur le crack.

C'est vrai qu'en général, j'évite plutôt de le faire sur les réseaux sociaux parce que si vous imaginez que Twitter est le lieu d'expression sur des sujets aussi complexes que le crack, c'est vrai que vous m'y verrez relativement peu. Cependant, j'ai eu l'occasion de m'exprimer à de maintes reprises ici, au Conseil d'arrondissement, qui est quand même un lieu d'expression démocratique central et j'ai eu de temps en temps l'occasion de m'exprimer dans la presse sur ce sujet. Je pense qu'il y a assez peu d'élus parisiens qui ont eu aussi souvent l'occasion que moi de m'exprimer sur ce sujet depuis aussi longtemps.

En la matière, je crois pouvoir affirmer, je le fais puisqu'il s'agit de mes propres propos, que je n'ai jamais varié de position, jamais, quelles que soient les actualités. D'une part parce que je trouve ridicule de varier ses positions en fonction de la pression de l'actualité. Le sujet du crack est un sujet qui date depuis la fin des années 80. Tous ceux qui s'excitent et qui sautent sur leur chaise du matin au soir sur ce sujet pour en faire des polémiques politiciennes, sur ce que fait en permanence la droite de Mme DATI, se trompent de combat. S'il y a bien un sujet sur lequel la polémique politique n'a aucun sens, c'est bien celui-là. D'abord, je ne crois pas qu'il faille changer de position. Je pense qu'il faut affirmer une position claire, mais dire aussi que quand on a une position claire, encore faut-il qu'elle soit partagée. Donc, je ne cesserais de dire ici et partout où j'aurai l'occasion de le dire autrement qu'en polémiquant sur Twitter qu'il y a un très large consensus sur la question, il est très important, plus on est proche du terrain et il s'éloigne dès qu'on veut faire de la petite politique politicienne sur ce sujet. Moi, je porte ce très large consensus. J'aurai l'occasion d'en donner quelques mots juste après et j'invite tous les élus du 18^e qui ont par nécessité l'obligation de s'intéresser à ce sujet à chercher à être utile pour que ce consensus se crée plutôt qu'à essayer en permanence de gagner des points politiques un tout petit peu minables sur une question très grave.

En attendant, je sais que les différents groupes politiques veulent s'exprimer.

Gérald BRIANT : J'ai écouté attentivement, donc je voudrais discuter sans polémiquer.

D'abord, il est en train de se passer un peu ce qu'on avait dit. C'est-à-dire que pour ceux qui ont suivi les épisodes précédents, c'est le gouvernement. Là, en l'occurrence, Mme HIDALGO n'était pas d'accord avec la proposition, celle de déménager dans les conditions que l'on sait la colline du crack qui, aujourd'hui, nous mène face à ce type de situation. Évidemment, quand il y a eu un déménagement – je suis bien gentil avec le mot – cette relocalisation, à la porte de la Villette, on avait dit à l'époque que ça n'allait pas suffire, qu'on allait avoir un problème, que rien n'était résolu. Ce qui s'est passé, on a eu des épisodes du mur que vous connaissez, etc. Évidemment, quelques mois après, sauf à exaspérer fort justement les riverains de la porte de la Villette, aucune solution n'a pu être possible et on a perdu du temps. Parce que c'est ça qui s'est passé, c'est-à-dire que tout ce qui avait été construit et moi, je me rappelle pour avoir un peu travaillé sur ces questions-là, à l'époque, sur la porte de la Chapelle, ont dû être remis en question et nous ont mis dans une très grande difficulté. On a accumulé des retards. Comme en matière de toxicomanie, les choses sont beaucoup plus compliquées, mais vraiment beaucoup plus compliquées, on est aujourd'hui dans une situation qui est encore pire qu'avant.

Il est très intéressant de dire : « j'avais raison », ça ne sert pas à grand-chose. Par contre, ce qui est intéressant, c'est qu'on ait la discussion sur les propositions. En l'occurrence, je vous ai bien écouté et vous en faites des propositions. Je suis attentif. Vous dites d'abord : « Il faut un lieu global » ; ce n'est pas vrai, ça ne marche pas. On ne pourra pas mettre les 250-300 dans un même endroit pour travailler, ça n'existe pas.

Vous avez parlé « un lieu global », on pourra voir sur la vidéo. Je suis assez attentif. Une prise en charge globale, évidemment, tout le monde est d'accord, parce qu'on est tous d'accord, donc je retire. Manifestement, on est tous d'accord sur une prise en charge globale. Formidable, on va gagner du temps.

Ensuite, abandon de salles de shoot que vous appelez salles de consommation. Des expériences, parce que toujours pareil, on peut dire, on peut avoir une formule idéologique de dire : « Je n'en veux pas parce que... ». Ce qui est intéressant, c'est de voir ce qui se passe dans différents pays et dans différents endroits. Et ces salles de consommation à moindre risque, que je préfère les appeler, sont plutôt un acquis et sont plutôt vécues par les habitants dans des quartiers qui ont connu les deux situations précédentes, avant et sans, et qui, au final, sont plutôt acceptées si elles sont bien conçues. C'est-à-dire que si, par exemple, on fait un truc gigantesque, on fait 300 ou 400 personnes par jour qui viennent dans un endroit, non, ça ne se gère pas. Par contre, si on commence un peu à travailler des choses de façon un peu plus fine, c'est bien.

Ensuite, vous parlez d'injonction de soins, c'est compliqué aussi. Ça a été tenté, ça ne marche pas. Je vous invite à lire la littérature médicale, etc. Vous verrez que ça pose des problèmes. Du coup, quand on regarde un peu sur les propositions, vous faites des propositions qui n'en sont pas, c'est-à-dire qui d'une certaine manière ne reposent pas. Pourquoi on est devant cette difficulté ? Mais cette difficulté, elle est celle de tout le monde, c'est-à-dire qu'en matière justement de traitement des questions de polytoxicomanie ou de toxicomanie sur des produits, etc., je ne vais pas dire qu'il n'y a pas grand-chose à faire mais c'est extrêmement difficile, c'est extrêmement long et c'est extrêmement compliqué. Quand les gens sont détruits – parce que c'est ce que ça fait, le crack, ça détruit des gens – c'est très compliqué. Il faut une espèce de dentelle d'un suivi à la fois médical, social et tout qui est très difficile à faire.

En la matière, comme c'est un sujet très compliqué, je pense, qui mérite vraiment pas de polémiquer là-dessus, mais je dirais qui appelle à beaucoup de sang froid.

Enfin, sur la discussion de dire : « Regardez, vous êtes divisés parce que le maire du 13^e ou le maire de 19^e ne souhaite pas accueillir un campement de crack ». Oui, tous les élus que je

connais, moi, je ne connais pas un élu qui dit : « Oui, je voudrais bien accueillir un campement de crack », ça n'existe pas. Je ne sais pas peut-être chez vous où on est intéressés. Faites-le savoir, que chez vous, il y a des gens que ça intéresse. C'est normal parce que c'est vraiment très compliqué à gérer.

C'est juste quelques petites remarques pour nous aider au débat.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous avons de manière régulière ce débat, je crains que nous l'ayons encore pendant de nombreux mois, voire de nombreuses années, parce que c'est un sujet qui vient de loin. Les plus anciens, je n'en fais pas partie, mais nous racontent que dans les années 80, il y avait de la drogue, beaucoup de drogues et que les choses se passaient dans les cages d'escalier des immeubles, dans les halls d'immeuble et que la situation était difficile, voire pire, que celle que nous subissons aujourd'hui. Pour autant, la situation n'est pas acceptable. Elle ne l'est pas pour ces personnes qui sont vulnérables, malades, dépendantes de la drogue et souvent potentiellement dangereuses pour les riverains qui attendent légitimement de la sécurité et de la tranquillité dans leur quartier et en bas de chez eux.

« Gouverner, c'est choisir entre deux inconvénients », disait Waldeck-Rousseau. Et je crois qu'on est au cœur de cette difficulté, c'est-à-dire qu'il faut des politiques structurelles qui demandent beaucoup de courage, un sens de la coconstruction aussi entre les différents partenaires, l'État, les collectivités, mais aussi les associations, le monde médical pour arriver à construire une politique publique solide, loin de la culture des y'a qu'à et des faut qu'on.

Cela nécessite d'aborder cette question avec beaucoup de sens d'un intérêt général, probablement beaucoup de nuance et de sens de la mesure et aussi beaucoup d'humanité et d'humilité. L'humanité dans la stratégie que nous devons avoir toujours d'accompagner les malades, de les accompagner évidemment à long terme, pour qu'ils sortent de la drogue et de la spirale de la drogue, mais ça, c'est du long terme. Ça demande beaucoup de temps, beaucoup de moyens, beaucoup d'accompagnements et c'est vrai, ça a été dit par plusieurs d'entre vous sur le plan médical, psychologique, psychiatrique. Ce n'est pas si simple que ça. Il suffit d'interroger les professionnels du monde médical pour qu'ils expliquent, mais il faut mettre en place ces politiques, oui, bien sûr, car ça doit être l'objectif final.

En attendant, il faut accompagner ces personnes parce que si on ne fait rien, leur situation sur le plan sanitaire va se dégrader. Mais la situation sur le plan sécuritaire, la tranquillité va aussi se dégrader pour les riverains. Il faut agir et il faut trouver les solutions. Alors, je ne sais pas s'il y a de bonnes solutions au vu de la complexité, mais les moins mauvaises. Il faut regarder ce qui se passe. Et il faut douter aussi et remettre en cause ce qui dysfonctionne, pas la baguette magique.

Je sais en tout cas que, il y a des élus locaux de différentes sensibilités qui ont mené des politiques publiques. Je sais que LR à Paris est très hostile, c'est un positionnement. Mais je sais aussi qu'il y avait d'autres élus LR à Bordeaux ou à Marseille qui ont construit des politiques publiques différentes d'accompagnement.

Moi, je dis simplement qu'il faut essayer d'inventer aussi de nouvelles solutions. J'avais mis dans le débat public, il y a quelques années, je crois qu'elles peuvent rester, en tout cas des pistes de travail. D'abord, des bus qui, avec des professionnels, des médecins, des infirmières, du personnel sous l'angle des psychologues, pourraient aussi faire des tournées auprès des individus qui s'adonnent à la drogue afin de pouvoir les accompagner au moment où ils en ont besoin et éviter des points de fixation. C'est une proposition, c'est une piste de travail. Certains commencent à y adhérer, d'autres sont réservés, mais en tout cas, je pense qu'il ne faut pas l'écarter. Ensuite, on dit : il faudrait trouver des lieux qui ne soient pas trop

importants parce que ça ne fonctionne pas, qui accueillent quelques personnes pour les accompagner et que ce ne soit pas près des habitations. Il faut les trouver ces lieux, ce n'est pas si simple, surtout en zone dense. Et c'est un travail qui doit être fait parce qu'il va bien falloir trouver des lieux où ces personnes puissent être protégées et qu'on protège la société, évidemment, de leur éventuelle dangerosité, notamment lorsque ces personnes sont sous le coup du crack, on sait qu'elles peuvent devenir malheureusement très violentes. Et la sécurité, la tranquillité doit être assurée pour toutes et tous, dans tous les quartiers.

Enfin, je voudrais dire qu'il y a quelques semaines, dans un échange avec des habitants du 18^e sur un autre sujet, une mère de famille m'a parlé de la situation de sa fille. Et ça m'a profondément interpellé parce que sa fille est dépendante de la drogue, pas du crack, une autre drogue, et c'est 30 ans de combat de haut et de bas, de moment de relève où, dans un accompagnement avec les bonnes personnes, cette jeune fille, dans un premier temps, a pu reprendre le chemin d'une formation, puis d'une activité professionnelle progressive, puis malheureusement tombée sur de mauvaises rencontres, a replongé dans la drogue. Et ça a été tout un parcours de nouveau pour la sortir de la ville où elle habitait, des personnes qu'elle fréquentait pour aller vers un nouvel accompagnement médical, psychologique, de lui retrouver un nouveau lieu d'habitation, de l'accompagner avec les bonnes personnes pour essayer de la sortir de nouveau du spirale de la drogue. C'est un exemple très concret, mais c'est un exemple qui doit nous interpeller parce que ça démontre une fois encore qu'il n'y a pas de baguette magique et qu'en fait, si on veut s'en sortir, il faut se donner les moyens de traiter chaque personne les unes après les autres. C'est un travail très long, très difficile et qui touche à la vie, à la mort de gens et qui demande encore une fois beaucoup d'humanité et beaucoup d'humilité, et que nous devons avoir le courage de mener à la fois cette politique d'accompagnement, de soins et en même temps, de tranquillité et de sécurité dans les quartiers pour les riverains qui sont en première ligne.

Léa BALAGE EL MARIKY : Concernant la question qui vient d'être posée, M. GRANIER, c'était une série de lapalissades mais c'est peut-être une habitude parce qu'en réalité, le sujet du crack et le sujet de l'accompagnement de personnes vulnérables vis-à-vis de cette drogue est un sujet beaucoup trop sérieux pour être laissé à des personnes qui veulent en faire un sujet politique. Là, on parle de vie et de mort.

Je crois que c'était bien cela dont il s'agit. On parle de vie et de mort de personnes, d'individus qui ont le droit à une dignité et qui ont le droit également à être traités avec humanité. L'humanité, l'humilité, il n'y en avait pas de la part du gouvernement lorsque le gouvernement a décidé seul de déplacer des personnes selon leur bon vouloir et leur absence de connaissance du territoire.

M. BOURNAZEL, si nous pouvions vous demander de déposer une question écrite ou orale au gouvernement puisque vous faites partie de cette majorité pour demander pourquoi est-ce qu'ils prennent ce genre d'action ? Ce n'est pas la première fois que le gouvernement fait sans les élus de terrain, sans les associations et également sans les habitantes et les habitants.

Concernant le sujet qui nous préoccupe, c'est-à-dire d'accompagner avec dignité, humilité et avec les moyens nécessaires les personnes qui sont victimes, il s'agit bien d'un sujet de santé publique, d'abord, les usagers et les usagères de drogues qui sont actuellement en grande souffrance, mais aussi éviter que d'autres personnes ne puissent tomber dans cette addiction. Là, les salles de consommation à moindre risque sont aussi d'une grande utilité pour mailler le territoire de lieux qui permettent cet accompagnement personnalisé et aussi d'éviter de tomber dans d'autres drogues qui pourraient enclencher un cercle infernal puisqu'on en parle souvent. Ça a été aussi évoqué dans toutes nos interventions. C'est la raison pour laquelle il faut demander à l'État de prendre ses responsabilités ; c'est la raison pour laquelle le groupe écologiste à Paris ainsi que les écologistes partis politiques ont

décidé de saisir le défenseur des droits, car il s'agit bien de droit et de dignité humaine qui ne sont pas respectés actuellement parce qu'il y a un droit absolu à avoir une dignité, à avoir un hébergement. Il manque désormais à Paris plus de 300 places d'hébergement. C'est aussi la responsabilité de l'État. Ces hébergements permettent de construire le parcours très personnalisé, très humain et très en lien aussi avec le destin et les vies cabossées que connaissent ces usagers à ce sujet de drogue. Et nous avons besoin de ces 300-400 hébergements à Paris pour permettre une prise en compte personnalisée, une prise en charge totale de leur addiction.

Ayodelé IKUESAN : Moi, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit. Je pense que ce qu'il est important de souligner, c'est que personne n'a de solution magique. On l'a dit depuis tout à l'heure et nous, on s'est prononcé à plusieurs reprises pour dire que la solution est globale. Je suis ravie de voir que M. GRANIER, vous êtes d'accord avec nous sur le fait qu'il y a effectivement une solution qui nécessite qu'on ait des espaces de repos, qu'on ait des lieux d'hébergement, qu'on ait des CAARUD, qu'on ait une solution globale.

Je vous dis comment on voit les choses. On pense qu'il faut une solution globale et qu'en fait, clairement, quand vous arrivez en nous disant que vous avez une solution et qu'il faut l'appliquer parce qu'elle répondrait aux problématiques qui sont là depuis plus de 30 ans, clairement, ce n'est pas vrai. Et je rejoins ce qui a été dit sur l'humilité. C'est un problème qu'on a depuis plus de 30 ans. La solution magique, personne ne l'a. On essaye, tous autour de la table, je pense, d'y réfléchir parce qu'effectivement, on a des usagers de drogue qui sont dans la rue, qui sont dans une précarité extrême. On a des riverains aussi qui doivent du coup vivre avec des nuisances et qui sont aussi dans des situations compliquées. Pour tout ça, ce qu'on peut dire, c'est qu'on y travaille, il n'y a pas de solution magique. Comme le disait M. BRIANT, je pense que personne ne veut un lieu forcément en bas de chez soi et regrouper tout le monde. Par contre, on est conscients que la solution, il faut qu'elle soit multiple, il faut qu'il y ait une prise en charge à l'échelle de la ville, à l'échelle de la métropole, avec aussi des hébergements, un accompagnement social.

M. BOURNAZEL parlait d'un bus. Il y a des réflexions aussi à l'échelle de la ville pour qu'il y ait des bus notamment aussi avec des médecins, des infirmières, des psychologues. Il y a un vrai volet de santé mentale qui est très important sur les dispositifs. Aujourd'hui, nous, dans le 18^e, on a un certain nombre de structures de réduction des risques. Vous parliez du CAARUD de la rue Custine, le local va être transformé en centre médical destiné à la santé des femmes. Effectivement, on est aussi en recherche d'un nouveau local entre le 18^e et le 19^e pour remplacer la coordination toxicomanie. Je suis ravie de savoir que vous trouvez qu'il n'y en a pas assez et il faut peut-être qu'on accentue ce travail-là. Mais je pense qu'il faut qu'on soit vraiment tous autour de la table, assez humbles sur le fait qu'on n'a pas trouvé jusqu'à présent de solution. Ce n'est pas qu'on n'en veut pas des solutions, c'est juste que c'est compliqué. Je pense que les gens le font en sorte mais vous non plus d'ailleurs. Il faut continuer à travailler avec l'ensemble des acteurs, avec des associations et qu'à terme, on devrait y arriver. On ne se cache pas ; le Maire a toujours pris la parole sur ces sujets. On a pris la parole, depuis que je suis élue, je vous ai répondu un certain nombre de fois sur ces sujets. On va poursuivre cette réflexion, sur cette solution globale, à la fois à l'échelle de la ville et à l'échelle de la métropole.

Éric LEJOINDRE : Les questions orales autorisent un droit de réplique, donc je vais laisser la parole à M. GRANIER s'il le souhaite.

Rudolph GRANIER : M. le Maire, de façon très courte, je regrette que les solutions qui sont pourtant exposées clairement avec une certaine constance, ne trouvent pas un écho favorable. Simplement, je pense qu'à un moment, je trouve que beaucoup de monde se dédouanent de ses propres responsabilités. En tant qu'acteurs public et politique, vous contribuez quand même à donner une image dévastatrice des hommes et des femmes

politiques que nous sommes. Puisque la décision est là, nous avons le pouvoir de faire, ou plutôt vous d'ailleurs, que ce soit la majorité gouvernementale, un peu moins les républicains, mais d'être fermés à ce niveau-là et de parfois travestir mes propos ou nos propositions pour tenter de le discréditer. C'est dommage. C'est dans l'air du temps. Vous contribuez aussi à ça. Je le réprouve. Maintenant, notez les constances avec lesquelles nos solutions sont sur la table. Elles ne changent pas, elles ne varient pas. Souhaitons qu'un jour vous puissiez y venir, je ne manquerai pas de vous le rappeler. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci. On va passer à la question suivante, mais un mot quand même, peut-être pour conclure cette phase du débat.

D'abord pour redire, puisque vous le répétez, je vais le répéter aussi que personne autour de cette table, évidemment pas moi ni aucun des membres de la majorité municipale dans le 18^e ne se dédouane sur ces questions, même si c'est vrai que la situation dans le 18^e par rapport à ce qu'elle était il y a un an, par exemple, ou il y a six mois, est bien différente. Mais nous ne faisons pas partie de ceux qui considéreront que, au motif que le problème a été déplacé ailleurs, il ne nous concernerait plus. Première différence avec d'autres propositions. Ce n'est pas parce que le 18^e est moins concerné que le 18^e n'est plus concerné.

Deuxième élément, je veux le redire. Je ne considère pas que vous ayez, dans vos propos, proposé de solutions parce que quand on dit volontairement quelque chose dont on sait absolument qu'elle n'est pas réaliste ou pas réalisable, ce n'est pas faire une solution. Dire on veut un lieu de prise en charge globale et s'opposer à tous les lieux de prise en charge qui sont proposés, ce n'est pas proposer une solution et c'est trop facile d'être dans le magistère de la parole. Si vous êtes favorable au lieu de prise en charge, pourquoi les élus de votre groupe politique dans tous les arrondissements de Paris, vos représentants au Conseil de Paris s'opposent avec une telle constance à l'ensemble des propositions de lieux qui sont fournis ? Mais moi, je sais pourquoi. Parce que Rachida DATI, elle l'a dit clairement. Elle a dit qu'elle veut un lieu en dehors de Paris où on puisse en gros mettre les 400, 500, 600 toxicomanes, j'imagine, et que là, on va les obliger à se soigner. Ça s'appelle le magistère de la parole, ce n'est pas la réalité. Si on est pour la création de lieux de prise en charge globale, a minima, on évite d'empêcher la création de lieux de prise en charge. C'est pour ça que je dis que c'est trop facile de dire qu'on propose des solutions quand, en réalité, la seule chose qu'on propose, c'est une chose dont on sait très bien qu'elle n'est ni réaliste ni réalisable. C'est exactement la différence avec la méthode qui est la nôtre. C'est vrai qu'elle est parfois un peu laborieuse. Moi, depuis que je suis Maire, des lieux de prise en charge dans le 18^e, il y en a plusieurs qui se sont ouverts, toujours avec l'opposition des élus du groupe, alors qu'il ne s'appelait pas Changer Paris à l'époque, qui s'appelait Les Républicains, cela revient un tout petit peu au même. Et nous, on a eu le courage de continuer, d'assumer, de faire. A priori, les habitants du 18^e ne nous en ont pas trop voulu ; au contraire, même beaucoup nous ont félicités d'avoir eu ce courage a posteriori une fois que les lieux ont été créés. C'est vrai qu'au moment où on les a créés, c'est toujours un peu compliqué.

Dernier élément et j'en aurais fini là-dessus. Toutes celles et tous ceux qui prétendent vouloir une solution peuvent faire au moins une chose, qu'ils soient dans la majorité municipale ou dans l'opposition municipale, qu'ils soient dans la majorité à l'échelle nationale ou dans l'opposition à l'échelle nationale : éviter la polémique, éviter l'instrumentalisation et éviter, ce n'est pas facile, autant que faire se peut, de montrer les usagers de drogue comme des monstres. La réalité, c'est qu'on ne gèrera pas ce problème si on ne se rappelle pas que l'utilisateur de drogue, avec toutes les difficultés qu'il pose à son entourage, est aussi un être humain qu'il faut aider. Moi, j'en conjure M. GRANIER et son groupe, si vraiment, sincèrement, vous voulez participer à trouver la solution, commencez par vous interdire à polémiquer en permanence sur ce sujet, à essayer de trouver les failles de la chose et dans le 19^e et dans le 13^e et dans le 7^e et dans le 6^e, c'est la démonstration que vous ne cherchez

pas de solution. Vous cherchez à surfer sur un problème. Eh bien, je pense que vous avez absolument tort.

Et j'en conclurai là-dessus, dans toutes les conversations que j'ai, en tout cas à l'échelon d'arrondissement, que ce soit avec les élus, avec les habitants, avec les représentants de l'Autorité régionale de santé, avec les représentants de la préfecture de police sur place, et – je veux même vous dire une chose – avec les représentants du préfet de région dans le 18^e, ce consensus, il existe. Et quel est le modèle que nous recherchons ? C'est compliqué que ça. Il n'est pas révolutionnaire le modèle que nous recherchons ; le modèle que nous recherchons, il a démontré son efficacité à Berne ; il a démontré son efficacité à Zurich ; il a démontré son efficacité à Genève. Ce n'est pas des grands révolutionnaires quand même les Suisses, ce n'est pas des amoureux de la drogue, ce n'est pas des gens qui veulent pousser tout le monde à se droguer. Eh bien, eux, ils ont trouvé la solution. Pourquoi ? Parce qu'ils ont fait confiance à l'échelon local ; parce qu'ils ont fait confiance à la capacité de tout le monde à comprendre les problèmes compliqués et peut-être parce qu'ils ont une tradition politique un tout petit peu moins explosive que la nôtre. Je vous en conjure, allez voir ce que les Suisses ont fait. Et si vous ne revenez pas complètement convaincus, alors je serais surpris. Est-ce qu'il reste des problèmes de toxicomanie en Suisse ? Évidemment. Est-ce qu'il existe une société dans laquelle les toxicomanes ont disparu ? Bien sûr que non. Mais très franchement, on pourrait se passer du temps perdu en polémique politique, en tentative de gagner des points. Je me rappelle encore des grandes phrases martiales de Mme PECRESSE à Eoles. Et puis, ça a changé quoi ? À part rendre encore plus difficile le fait de trouver des solutions, rien du tout.

Donc, soit vous voulez contribuer comme vous le prétendez à trouver des solutions et accompagnez-nous. Peut-être que finalement, la décision un tout petit peu absurde du préfet de police aura eu un mérite, celle de remettre tout le monde autour de la table. La réunion aura lieu demain. Soit vous ne le souhaitez pas, ayez au moins la courtoisie de ne pas le prétendre. Parce que finalement, au bout du bout, ce qui compte, c'est les habitants du 18^e, les habitants du 19^e, les habitants de Pantin, les habitants d'Aubervilliers et pourquoi pas, les habitants de Valenton et du 12^e. Et si on pense d'abord à eux, eh bien, je pense qu'on agit un tout petit peu comme nous et en tout cas moi, mon équipe, et je pense pouvoir parler au nom de la majorité, on va continuer à travailler pour de vrai sur ce sujet. C'est vrai qu'on va peut-être éviter les grandes déclarations martiales, mais sûrement qu'on aura de meilleurs résultats sur celui-ci comme sur les autres.

Q18202203 – Question orale posée par les élus du groupe Changer Paris, relative à sécurisation des piétons et des riverains de la rue Gaston Auguet.

Eric EHLERS : Cette question est d'une ampleur de bien moindre périmètre puisqu'il s'agit de celui de la courte rue Gaston Auguet, mais il s'agit également d'un sujet qui a trait à la sécurité et à la tranquillité puisqu'il s'agit de celle des enfants de cette rue piétonne et des riverains.

C'est une question que l'on aurait aimé ne pas avoir à poser, pour lesquels il y a une riveraine qui se bat depuis plus de dix ans auprès des élus, des services, pour obtenir gain de cause. Le sujet a été abordé lors de la réunion du Conseil de quartier du 18 octobre 2021. Nous avons essayé de le traiter par d'autres moyens que de poser une question en Conseil d'arrondissement, mais apparemment, cela semble difficile puisqu'il n'y a toujours pas de changement, du moins pas, il n'y en avait pas hier et il n'y a toujours pas de blocage de cette rue pour empêcher la circulation des véhicules ou leur stationnement, ni de panneau indicateur.

J'ajoute également, ce qui est assez étonnant, c'est que sur les plans de rue, la rue Gaston Auguet est indiquée comme circulaire, alors que c'est vraiment une rue piétonne

puisque'elle a fait l'objet d'un aménagement dans le cadre du budget participatif, avec des marquages au sol destinés aux enfants, pour permettre à des enfants de jouer sur sa chaussée.

La question qui se pose, évidemment : quand seront posés ces panneaux de signalisation qui officialiseront son caractère piéton du côté notamment de la rue des Poissonniers ? Le panneau existe côté rue Boinod. Et quelles seront les solutions envisagées ou retenues pour interdire de manière pérenne la circulation générale et le stationnement rue Gaston Auguet en laissant la possibilité aux véhicules de secours d'accéder et à quelle date cette solution sera réalisée ?

Antoine DUPONT : Le panneau et les potelets qui sont des solutions, en tout cas pour les potelets qui étaient préexistants, seront réinstallés la semaine prochaine.

Le plan d'aménagement des barrières, on l'a déjà évoqué ce sujet, type rue aux écoles. Ça nécessite un plan d'aménagement de la part des services de la voirie et une validation de la Mairie d'arrondissement. Compte tenu du grand nombre de projets, c'est dans la file d'attente. Il ne vous aura pas échappé qu'on mène aujourd'hui une transformation assez importante de l'espace public et que même si ce sujet est important, il n'est pas prioritaire par rapport aux autres. Donc, il rentre dans un long flux de projets que nous menons. Même si ça peut vous paraître long et je le conçois, il y a aussi, et vous oubliez peut-être de le souligner, que j'ai reçu un mail de votre part qui soulignait la réactivité des services de voirie sur le 10, rue du Simplon. Donc, il y a aussi d'autres sujets sur lesquels on est extrêmement réactifs. Néanmoins, celui-là nécessite des plans d'aménagement, nécessite un travail un peu plus important et qui, de fait, rentre dans un flot de projets assez importants en ce moment. Il faut l'avoir en tête mais ça avance. Semaine prochaine, vous aurez les panneaux et les potelets qui seront remis et dans les prochaines semaines, un plan d'aménagement nous sera fourni par les services de la voirie.

Q18202204 – Question orale posée par les élus du groupe Changer Paris, relative à la sûreté et à la tranquillité des abords de la Porte de Clignancourt

Anne GIUDICELLI : Que les questions ou les vœux, mais surtout les questions, c'est une dernière bouteille à la mer, après un certain nombre de remontée d'informations et de demandes des riverains qui restent sans réponse. Celle-ci en est un exemple puisque quiconque convoque, n'importe quel riverain du 18^e ou Parisiens ou banlieusards qui passeraient par la porte de Clignancourt l'aura vite identifié.

Le problème, on parle ici d'un périmètre très identifiable puisqu'il est relativement restreint en termes de diamètre, si je puis dire. C'est autour de la porte de Clignancourt, plus exactement autour du MacDo et à la fin de la rue Letort. La situation est catastrophique en termes de pas seulement de vivre ensemble, mais de modification complètement de l'environnement, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune mixité sociale d'ailleurs en passant mais c'est surtout les violences réitérées, régulières, un certain nombre d'actions qui sont menées, qui porte préjudice, pas seulement à la sérénité, mais bien à la sécurité des habitants. On a une concentration de trafic avec une situation de, comme le dit une amie à moi qui habite dans le quartier, ils disent : « C'est nous qui sommes chez nous. Ici, on est chez nous ». Et finalement, les riverains deviennent des simples touristes.

Il y a des effets graves aussi en termes économiques, puisque tous ces trafics portent préjudice aux petits commerces, notamment les tabacs qui vendent des cigarettes au prix du marché. Et puis, des actes de violence, il y a eu des plaintes qui ont été déposées et ça a un impact aussi sur le marché immobilier puisque l'ensemble d'appartements ou de commerces ne trouve pas repreneur dans la mesure où ce n'est plus du tout, c'est le moins qu'on puisse dire, attractif. Il y a eu un conseil de quartier qui s'est tenu le 21 octobre. Je crois que vous y

étiez, M. HAVET, et il a été mis en évidence le problème de la gestion policière de contrôle et d'éventuelles interpellations, de ce qu'on appelle de harcèlement régulier qui permet d'avoir un impact dissuasif, et puis de porter à terme au moins son résultat.

Vous avez mis en avant le fait qu'il y aurait une montée en puissance de la police municipale qui pourrait contribuer à précisément faire ce travail de surveillance et aussi de dissuasion par rapport à ces trafiquants, etc. Le problème, c'est que pour le moment, ils n'ont pas été déployés dans cette zone-là. La question est : comme cela a été formulé par les riverains et notamment encore et encore dans le cadre de ce Conseil de quartier, est-ce qu'un système de vidéosurveillance peut être envisagé comme, il semblerait que ça pourrait être au moins à une action, une initiative de compensation en attendant la présence physique ou même en complémentarité d'une présence physique de la police municipale à cet endroit ? Qu'est-ce que vous comptez faire ? Est-ce qu'il y a un programme concret puisqu'on ne va pas attendre que ça se dégrade davantage ? C'est déjà très dégradé.

Kévin HAVET : Je vous remercie beaucoup pour cette question qui me permet déjà, dans un premier temps, de revenir sur pourquoi cette dégradation. C'est important qu'on partage un peu le constat pour trouver ensemble les bonnes solutions.

Je rappellerais quand même qu'il y a un peu plus d'un an, le Président de la République a déclaré que le sud de la Goutte-d'Or bénéficierait d'effectifs importants. On n'en a jamais vu autant depuis la guerre d'Algérie sur le sud Goutte-d'Or, sur un périmètre extrêmement restreint. Puis, nous l'avions prédit avec le Maire du 18^e ; nous avons prévenu le préfet de police ; nous allons avoir des effets reports monstres. Et c'est ce que nous vivons aujourd'hui sur plusieurs quartiers, à l'intérieur même parfois de la Goutte-d'Or et aussi du 18^e. Et c'est la situation que vous décrivez sur la porte de Clignancourt.

Face à cette dégradation, c'est l'ensemble de l'équipe municipale et je remercie mes collègues qui sont mobilisés sur la question : que ce soit M. DAVIAUD, M. BADINA-SERPETTE, M. DUPONT, Mme BENAKLI, M. MENEDE, Mme TRAJAN, on agit conjointement et collégalement sur la question. J'ai pu réunir avec mes collègues le mois dernier un grand comité sur la question qui mobilise à la fois les acteurs que vous pouviez évoquer, à la fois les habitants, les commerçants, la RATP, la SNCF université, lycée et collège, l'ensemble des acteurs qui peuvent être concernés. Et puis, je salue également l'action déterminée du commissariat du 18^e avec le nouveau commissaire central CABON, sur lesquels nous agissons de manière concomitante sur la question.

Vous évoquiez l'absence de la police municipale sur le secteur. Je suis très surpris de votre réponse puisque ce n'est pas les retours forcément que j'ai des habitants et puis surtout, puisque c'est le secteur prioritaire pour les missions de la police municipale.

Juste quelques chiffres entre 2020 et 2021, on a multiplié par 32 les opérations communes entre les effectifs de la Ville de Paris, de la police municipale sur ce secteur. On a multiplié par trois les îlotages de la police municipale. Cela fait partie des missions de base que nous avons données à la police municipale qui peut ainsi prévenir et sanctionner les actions délictueuses sur ce secteur-là. J'ai également demandé à la police municipale d'être en statique plusieurs fois par semaine à l'intérieur du square Sainte-Hélène. On avait constaté, des riverains nous avaient signalé des débuts de deal à l'intérieur du square Sainte-Hélène et je sais que nous sommes déterminés sur la question. Mon collègue d'ailleurs, M. MENEDE, travaille un réaménagement de ce square prochainement.

Vous voyez, l'action de la municipalité, d'un point de vue sécuritaire, on est vraiment déterminés sur ce secteur-là. Il y a aussi l'action, comme je le soulignais, du commissariat du 18^e qui agit quotidiennement. Vous pouvez aller sur la porte de Clignancourt, vous avez des effectifs de la police nationale qui sont là présents en permanence, qui luttent contre le deal.

Le deal est très compliqué parce qu'il y a une particularité plus dure que sur d'autres secteurs, en particulier à Barbès. Mais en tout cas, le commissaire CABON nous a fait part de sa détermination à agir sur le secteur.

Vous évoquez la situation de la vidéosurveillance. La porte de Clignancourt est déjà couverte par plusieurs caméras de vidéosurveillance, mais nous relayons en tout cas cette demande auprès de la préfecture de police d'une couverture totale et entière de la porte de Clignancourt en termes de vidéosurveillance. Nous ferons également d'autres demandes auprès de la préfecture de police sur lesquelles nous pourrions revenir peut-être une prochaine fois. Nous travaillons – et c'était le sens de mon propos – avec mes collègues sur la porte de Clignancourt également, pas seulement uniquement sur une réponse sécuritaire, mais pour que les habitantes et les habitants se réapproprient. C'est aussi une dimension très importante de notre stratégie en agissant sur l'aménagement urbain, en agissant sur la propreté, en accompagnant les commerces actuels et en favorisant l'installation de nouveaux commerces, en amenant la culture sur l'espace public, en travaillant à rendre l'espace public plus mixte et plus favorable aussi, pour que les femmes puissent se réapproprier l'espace public et également en permettant aux Parisiennes et aux Parisiens de se réapproprier la Petite Ceinture.

Vous l'aurez compris, notre mobilisation est totale, entière, sur la situation de la porte de Clignancourt et nous allons continuer à mobiliser l'ensemble des acteurs qui peuvent nous aider pour améliorer cette situation.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette réponse très complète. Il y a un droit de répliquer, je voulais juste rajouter un élément pour informer le Conseil que comme nous nous y étions engagés, nous travaillons avec le Maire de Saint-Ouen sur l'avenir de la porte de Clignancourt, l'avenir du cheminement entre la porte de Clignancourt et les puces de Saint-Ouen. Et je dois dire que la qualité de la collaboration avec la Mairie de Saint-Ouen me change et me réjouit. Je suis convaincu que nous arriverons à avoir des actions constructives avec l'actuel maire de Saint-Ouen. C'est indispensable si on veut améliorer les choses.

Anne GIUDICELLI : Juste pour rebondir sur ce que vous disiez.

D'abord, en termes de déploiement policier, ce qui est reproché, c'est que ça se fait à des moments où, finalement, ce n'est pas le plus chaud et que ce n'est pas le moment le plus impactant pour les riverains. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est en termes de priorité. On a vu, par exemple, pour la question précédente, ça va se faire très vite. Est-ce que pour les vidéoprotectons, vous avez un calendrier de date de mise en œuvre ?

Éric LEJOINDRE : Je vais donner quelques éléments de réponse et puis, on va passer à la question suivante, qui concerne aussi la porte de Clignancourt. Juste rappeler le processus pour ce qui est de la vidéoprotection. Nous faisons des suggestions et nous donnons un peu d'argent et c'est le préfet de police qui instruit et qui met en place. Cela dit, pour ce qui est de la porte de Clignancourt, comme M. HAVET l'avait dit, il y a déjà une couverture de caméras dites PP. Il y a aussi, grâce aux terminaux de bus et aux trams, une présence de caméras de la RATP qui n'est pas complètement négligeable.

Ce dernier élément là-dessus, les principaux éléments de difficulté sur la porte de Clignancourt, qui ont trait aussi bien à des actes de délinquance pure qu'à des difficultés d'utilisation de l'espace public et notamment de vente à la sauvette, on l'a vu dans beaucoup d'endroits du 18^e. En réalité, la vidéosurveillance, la vidéoprotection, est assez peu dissuasive s'agissant de contraventionnel. En gros, ça peut éventuellement pousser

quelques actes délictueux à se faire en cachette des caméras. Et c'est toujours bien. Ça peut aider la police à faire des enquêtes pour ce qui est d'actes délictueux. Pour ce qui est du contraventionnel, très honnêtement, ce n'est pas un outil extrêmement efficace, en tout cas beaucoup moins efficace que la présence physique de la police nationale, de la police municipale ou d'usage positif, comme on dit, de l'espace public. Et je veux vraiment remercier M. HAVET, mais il les a cités donc je ne refais pas toute mon équipe qui travaille ardemment sur cette question.

Q18202205 – Question orale posée par les élus du groupe Changer Paris, relative aux aménagements non concertés de la Porte de Clignancourt et du Boulevard d'Ornano et des rues adjacentes.

Éric EHLERS : Le mercredi 15 décembre avait lieu une réunion d'information sur les aménagements liés à la pérennisation de la piste cyclable du boulevard Ornano et de l'aménagement correspondant de la porte de Clignancourt, ce que l'on appelle la coronapiste.

Lors de la partie à laquelle j'ai pu assister à cette réunion, j'ai constaté une forte opposition de la plupart des personnes présentes qui n'étaient pas hostiles en soi au vélo, bien entendu, ni même à des aménagements, une hostilité liée à une inquiétude due aux nuisances liées aux encombrements. Des encombrements qui sont très mal vécus et qui vont même au-delà du boulevard Ornano puisque le trafic gagne les rues adjacentes. Les nuisances, elles, sont connues, certainement la pollution de l'air, mais beaucoup le bruit, les klaxons, les énervements. Tout ceci fait que les gens ont regretté qu'il n'y ait pas davantage d'échange, pas de concertation notamment sur d'autres possibilités. Il nous a été répondu que ce n'était pas envisageable, mais c'était très insatisfaisant. La question porte là-dessus.

Pour quelle raison là, cette fois-ci, on va très vite ? On voit que sur la rue Gaston Auguet, il faudra plus de dix ans pour une vraie raison de question de sécurité et que là, on va aller très vite. Pour quelle raison, M. le Maire, n'avez-vous pas mené une concertation ? Je reprends les propos de Mme BALAGE EL MARIKY qui disait que votre principe, c'était de rendre le pouvoir. Là, vous devez être assez déconcerté par la réalité qui est en pleine contradiction. Enfin, que comptez-vous prendre comme dispositions pour réduire cette congestion, pour pallier ces nuisances, cette pollution sonore visuelle atmosphérique liée aux trafics subis par les riverains de la porte de Clignancourt, du boulevard Ornano et des rues adjacentes et rétablir une situation beaucoup plus vivable ?

Antoine DUPONT : Je ne vais pas revenir sur les propos que j'ai tenus lors de la réunion, parce qu'on a fait plus de deux heures de réunion ce soir-là et à chaque fois, je fais des réunions publiques, j'essaye de les tenir au moins en deux heures pour qu'on arrive à aller jusqu'au bout des sujets.

Sur les réunions de concertation, le mot concertation n'a d'intérêt que si plusieurs projets sont soumis aux riverains, de sorte qu'ils puissent se positionner sur l'une ou l'autre des solutions proposées. C'est d'ailleurs le cas, par exemple, sur la rue Championnet qui est juste à côté, où la semaine suivante, j'ai tenu une réunion de concertation où techniquement, on pouvait proposer plusieurs propositions et c'est ce qu'on a fait.

Dans le cadre du boulevard Ornano, on a des contraintes, vous l'avez évoqué, comme le marché, par exemple, qui nous empêchent de faire ce qu'on a fait avenue de Clichy comme une bidirectionnelle latérale. On ne peut pas le faire. Une bidirectionnelle centrale, je l'ai évoquée plusieurs fois, c'est quelque chose qui n'est pas demandé par les riverains et c'est d'ailleurs quelque chose qui n'a pas très bien fonctionné, il faut être honnête, sur l'avenue de Clichy, l'avenue de Saint-Ouen et sur l'avenue de la Chapelle. De fait, il ne restait techniquement possible qu'une seule proposition d'où la tenue d'une réunion de présentation

du projet définitif et non pas une réunion de concertation. Je tiens à dire quand même que préalablement, l'ensemble des associations de cyclistes avaient été sollicitées par l'Hôtel de Ville. Il y a quand même eu des échanges préalables. D'ailleurs, ce projet ne tombe pas du ciel, c'est un engagement de la municipalité depuis près de deux ans maintenant. Donc, dire qu'il n'y a pas eu d'échange, c'est peut-être un peu fort.

Sur la réduction de la congestion. Je ne vais pas revenir non plus sur ces propos, sur la situation particulière que le covid entraîne. Néanmoins, il y a quelque chose à expliquer. Il y a deux manières de finalement réduire, comme vous le pensez, la congestion et les nuisances associées. La première, c'est celle que vous prônez qui est d'augmenter l'offre de mobilité, c'est-à-dire créer plus de voies de circulation. Or, ce n'est jamais une bonne solution parce que dès lors qu'on crée de nouvelles voies de circulation, on entraîne un effet d'aubaine. De plus en plus d'automobilistes utiliseront cette voie de circulation et ce sera encore une fois congestionné. La réalité, c'est que pour réduire les congestions, il faut réduire le besoin de mobilité. Comment on fait ? Il y a trois manières de le faire : avoir un transport public de qualité et des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture. Je rappelle que la baisse des fréquences de transport public qu'a mis en place Île-de-France Mobilité est le contre-exemple de ce qu'il faudrait faire. C'est avoir aussi un transport public de proximité. Avoir un transport public de proximité, c'est réduire la nécessité de se déplacer pour aller vers le transport public et en ce sens, quand Mme PECRESSE propose de supprimer 200 000 fonctionnaires dans le cadre de la présidentielle, ce n'est pas encore une fois un bon exemple.

Le troisième point, c'est de proposer du travail à proximité de là où les gens vivent. C'est repenser l'urbanisme, ce qu'on essaye de faire au travers des projets sur lesquels on se bat.

Ces trois points sont importants parce que j'estime que c'est ce vers quoi on doit toutes et tous tendre. Mon propos est juste de dire que les solutions les plus évidentes ne sont pas forcément les plus à même de répondre aux problématiques qu'on souhaite adresser. La politique que nous menons essaye d'être lucide sur la réalité. Je pense vraiment que dans les deux, trois prochaines années, une fois que les projets d'aménagement sont finalisés dans notre Arrondissement, les problématiques de congestion que vous évoquez seront réduites, je l'ai déjà évoqué et je le réitère ce soir. C'est important de ne pas surréagir et d'avoir en tête la vision qu'on porte de l'espace public et la vision qu'on porte du transport en commun.

Eric EHLERS : M. DUPONT, vous avez bien développé lors de cette réunion, je ne le conteste absolument pas. Par contre, l'idéologie a pris une telle place que vous en oubliez un certain nombre de choses.

La première, c'est le quotidien vécu par les gens. C'est-à-dire qu'au nom d'une idéologie, on ruine la vie des gens. La deuxième chose, c'est que contrairement à ce que vous dites, il y a plusieurs méthodes de régulation. Il n'y a pas que celle-là ; il n'y a pas que de réduire les tuyaux, les flux, c'est des réservoirs et des tuyaux. On peut agir aussi sur les réservoirs. Et puis après, il y a beaucoup d'autres manières d'agir plus finement pour ne pas contrarier le trafic qui est indispensable à une ville, à une capitale. Parce que dans le trafic qu'il y a sur le boulevard Ornano, il y a beaucoup de gens qui sont des professionnels. C'est des artisans, des déménageurs, des professionnels de santé. Ce n'est pas que des gens qui prennent une voiture pour s'amuser, pour se faire plaisir ou parce qu'ils méprisent les transports publics.

Point suivant, les transports publics, ce sont eux qui trinquent, et notamment l'autobus. L'autobus, c'est le transport public universel, c'est celui que tout le monde peut prendre, on ne pourrait même pas dire de 7 à 77 ans, beaucoup plus, même des personnes handicapées. Le métro n'est que très peu accessible. Le bus a cette fonction et c'est le bus

qui se retrouve englué, qui peut beaucoup moins manœuvrer et qui est pénalisé par cette politique d'embouteillage délibérée.

Non, je pense qu'il faut vraiment revoir la chose et si possible de manière non idéologique et en ayant d'abord pour objectif ce cadre de vie.

Éric LEJOINDRE : Ce n'est pas ce soir qu'on va avoir un débat complet sur la question de la politique de déplacement de transports. Je ne vais pas m'amuser à réagir en quelques mots. Simplement, d'abord remercier M. DUPONT pour son action sur cette question des déplacements, notamment dans le 18^e.

M. EHLERS parlait d'idéologie. Ce n'est pas un terme qui m'effraie en soi. Mais oublions l'idéologie, rappelons peut-être l'histoire. À chaque fois que les uns ou les autres, cela a pu arriver à ma famille politique aussi, se sont opposés à ces grandes décisions de modification de la façon dont on se déplace à Paris. Je pense à la question des couloirs de bus, quand Bertrand DELANOË était Maire, je pense à la question du tramway il y a une dizaine d'années. Je pense à la question de la réforme du plan des bus. Je pense bien sûr à ce que nous avons fait d'abord partiellement rive gauche, puis partiellement rive droite, puis sur les deux autour de la Seine, à chaque fois qu'il y a eu des oppositions à ces grandes options de politique publique, qui ne sont pas d'ailleurs des options politiques publiques purement parisiennes, c'est des options de politique publique de toutes les grandes métropoles qui ont été construites pour une bonne part avant l'arrivée de la voiture individuelle. Ces oppositions se sont trouvées démenties par la réalité, par les faits. Aujourd'hui, personne n' imagine revenir aux positions des uns et des autres qui étaient celles des uns et des autres il y a 10 ans, il y a 15 ans ou il y a 20 ans. Je vous fiche mon billet que c'est exactement ce qui va se passer sur la question des parcours cyclables dans Paris.

Rappelons-nous que nos villes européennes anciennes n'ont pas été construites pour être adaptées à l'usage intensif des déplacements individuels. La voiture n'existait pas quand Paris a été créée. L'histoire de la voiture, à Paris comme dans toutes les grandes métropoles européennes, aura été finalement une histoire assez courte. C'est d'ailleurs grâce à ça que nous avons dans nos villes européennes d'immenses réseaux de transports en commun parce que quand nos ancêtres ont créé le métro, la voiture n'existait même pas. Et heureusement qu'elle n'existait pas au moment où nos villes se sont construites. En réalité, ce que nous sommes en train de faire maintenant, ça va prendre encore plusieurs années, qui est de la réduction de la place du transport automobile individuel dans nos villes et un retour à l'urbanisme de nos villes. Et tous ceux qui se plaignent aujourd'hui des coronapistes, je ne veux même pas imaginer ce qu'ils auraient eux-mêmes dit au moment des grands travaux d'Haussmann. C'est nous qui adaptions cette ville à la réalité. C'est les Parisiens qui ont décidé de se passer de plus en plus de leurs véhicules individuels parce que notre ville n'est pas faite pour ça. Tous ceux qui ont essayé dans les années 70-80 d'adapter Paris à la voiture s'y sont cassé les doigts et au fond, nous allons tout simplement revenir à ce qu'est l'histoire de nos villes européennes anciennes. Croyez-moi, dans quelques années, on ne parlera plus des coronapistes. On se demandera même comment c'était possible d'avoir pendant 40, 50 ou 60 ans vécu avec des voitures à chaque coin de rue. Croyez-moi, nous allons dans le sens de l'histoire et parfois, l'histoire bégaie, comme disait Karl MARX, et là, je crois qu'elle bégaye un peu. La réalité, c'est que nos villes ne sont pas faites pour la voiture individuelle, elles n'ont pas été construites comme ça. Elles n'ont jamais su s'adapter à ce mode de transport individuel. Heureusement pour nous, nous bénéficions des infrastructures collectives qui ont été créées au 19^e et au 20^e siècles et créons-en de nouvelles. C'est ce que nous faisons.

Un grand merci à M. DUPONT. Ce n'est pas facile de tenir ces réunions parfois avec un public qui est très opposé à cette vision des choses. Mais quand on est quasiment certain

comme on l'est, que sur le fond, on a raison, ça nous donne beaucoup de cœur à l'ouvrage et nous n'en manquons pas.

VOEUX

V18202201 – Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à l'accessibilité des immeubles.

Christian HONORÉ : Une personne à mobilité réduite nous a interpellés avec M. BOURNAZEL qui habitait dans un logement résident social. J'ai interrogé des gardiens d'immeuble et j'ai constaté que certaines portes de résidence de logements sociaux sont très lourdes. Je me suis rendu sur place et je me suis aperçu, en effet, qu'il était pratiquement impossible pour une personne à mobilité réduite d'ouvrir la porte donnant sur rue.

Il nous a paru important de vous proposer de créer dans les résidences de logements sociaux – là où c'est nécessaire, bien entendu – des portes motorisées, de telle sorte que les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées puissent accéder facilement à leur logement. Le vœu est très simple. Donc, nous vous demandons de procéder à un examen des portes d'accès des immeubles de logements sociaux et de faire installer là où c'est nécessaire des portes motorisées de telle sorte qu'elles facilitent l'accès des personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap.

Nadia BENAKLI : Évidemment, la question d'accessibilité des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées est très importante. Par contre, tel qu'elle est posée ce soir, elle est très réductrice, car la question des portes n'est pas le seul levier en termes de handicap ou de problème de mobilité.

Nous n'avons évidemment pas attendu ce vœu pour interpellier les bailleurs sociaux sur le sujet, je pense que vous en doutez. A titre d'exemple, Paris Habitat livre chaque année 2 000 logements en accessibilité sur son parc existant, 1 000 à 1 200 logements neufs et à dépasser les 5 % de logements adaptés. De son côté, la RIVP mène une politique extrêmement volontariste renforcée par une convention signée avec la Ville de Paris en 2014. Celle-ci prévoyait de rendre 40 % de ces logements accessibles aux personnes UFR. Cet objectif est aujourd'hui dépassé.

Évidemment, les bailleurs, dont Paris Habitat, ont déjà réalisé un inventaire des immeubles sur ces questions d'accessibilité, y compris sur les portes, compte tenu de l'obligation réglementaire de répondre à ces questions d'accessibilité.

À noter également que Paris Habitat, comme pour d'autres bailleurs, ces interventions peuvent être rendues très difficiles, voire impossibles sur certains immeubles, notamment ceux des années 30. Et pour les personnes handicapées se trouvant dans des logements-là, la seule solution repose sur le changement de logement quand c'est possible. C'est sur le signalement que nous devons en tout cas travailler pour trouver des réponses, quand il y a des réponses techniques ou au changement de logement quand le traitement des réponses techniques n'est pas possible.

Ce cas dont vous parliez M. HONORÉ, je l'ai eu aussi. Nous avons interpellé le bailleur. Je pense que c'est en cours de solutionnement, on l'espère. N'hésitez pas, en tout cas, à nous remonter tous les cas dont vous avez connaissance. Nous ferons le nécessaire. Nous vous demandons donc le retrait de ce vœu, sinon nous le rejeterons.

Christian HONORÉ : Je crois que vous n'avez pas très bien compris l'objet de ce vœu. Je ne parle pas de l'accessibilité aux appartements, ça, nous le savons. Et avec

M. BOURNAZEL, on est assez intervenus à ce sujet, avec l'aide d'ailleurs de M. BROSSAT et de M. GONZALEZ. Là, je parle des immeubles neufs et l'immeuble dont je parle, M. BOURNAZEL était déjà intervenu il y a plusieurs mois à ce sujet. En effet, la société bailleuse est en train de réaliser la motorisation de la porte et c'est de cela que je parle, à l'entrée des immeubles. Je suis allé sur place, une personne avec fauteuil roulant ne peut pas entrer dans l'immeuble.

Donc, ce que je vous propose, c'est de voir, parce qu'il s'agit d'immeuble neuf, de vérifier que les personnes à mobilité réduite peuvent entrer dans l'immeuble, pas dans leur appartement, parce que l'immeuble dont je parle, les appartements sont bien adaptés, et ça, c'est irréprochable. En revanche, ils ne peuvent pas entrer dans l'immeuble. Je propose que la Mairie interpelle les bailleurs et fasse une enquête, pour voir dans quelle mesure on peut pallier à ce problème.

Parce que figurez-vous, avant de poser un vœu, je me renseigne bien en amont et des gardiens d'immeubles me disent que, par exemple, rue des Portes Blanches, ils ont trouvé le moyen d'aménager une autre porte qui n'est pas sur rue, mais qui est derrière l'immeuble, parce qu'ils ont des problèmes de personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant.

Donc, pardonnez-moi, je vous demanderais de revoir ce dossier et bien évidemment, je ne vais pas retirer ce vœu et vous donnerai l'occasion de voter contre. Les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite et la personne dont je parle sur son fauteuil roulant vous en remercieront.

Nadia BENAKLI : M. HONORÉ, nous ne votons pas contre les personnes en situation de handicap, ni contre cette personne. Quand il y a des possibilités, les personnes chargées de construction y pourvoiront.

Sarah PROUST : Alors, on ne va pas avoir de déballage. Je pense que la réponse de Mme BENAKLI a non seulement été claire, mais surtout, on peut quand même, sur ce sujet-là, bien faire la part des choses entre les bailleurs de la ville et les autres et que le sujet que vous évoquez sera probablement étudié à un autre moment. En tout cas, la réponse de Mme BENAKLI a été assez claire pour que le vote des uns et des autres soit éclairant.

Le vœu est rejeté.

V18202202 – Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la végétalisation de l'avenue de Clichy.

Christian HONORÉ : Des habitants du quartier des Grandes Carrières ont élaboré un projet de végétalisation de dix pieds d'arbres, avenue de Clichy. Le financement a été assuré dans le cadre du budget du conseil de quartier Grandes Carrières Clichy. La réalisation de la végétalisation a commencé en juin 2019. Depuis la réalisation de la végétalisation, l'entretien est assuré par les habitants avec l'aide de certains commerçants. Les habitants disposent de peu de moyens, même s'ils bénéficient de l'aide apportée, je l'ai dit, par des commerçants du secteur pour assurer le nettoyage régulier, l'utilisation de plantes de récupération et l'arrosage. D'autant que, il faut bien le dire, des incivilités se produisent et qui viennent entraver le bon entretien de l'ensemble.

Lors de sa dernière réunion du conseil de quartier, a été voté le financement de la remise en état de l'encadrement de ces espaces végétalisés, avec la participation de la coopérative Les Jardiniers à vélo. Ce projet contribue à la valorisation de l'environnement et contribue à l'embellissement du quartier. Il est manifeste que l'action des habitants, des commerçants et

des associations, ne suffit pas pour assurer dans le temps et dans de bonnes conditions la végétalisation des pieds d'arbres de l'avenue de Clichy.

Par conséquent, il apparaît nécessaire d'assurer la pérennisation et l'amplification de la végétalisation de l'avenue de Clichy. C'est la raison pour laquelle nous proposons que la Mairie du 18^e arrondissement et la Ville de Paris assurent en concertation avec le conseil de quartier Grandes Carrières Clichy, la pérennisation et l'amplification de la végétalisation des pieds d'arbres de l'avenue de Clichy.

Gilles MENEDE : Je vous remercie de ce vœu. Je veux simplement vous apporter quelques précisions sur la végétalisation de l'avenue Clichy puisqu'apparemment, les dernières nouvelles ne vous en sont pas encore parvenues.

Effectivement, vous l'avez dit dans votre propos, le financement de la remise en état de l'encadrement des pieds d'arbres fait par les riverains du conseil quartier Clichy Grandes Carrières, a été voté au conseil de quartier. Le budget a été voté avec la participation de la coopérative Les Jardiniers à vélo.

Vous avez bien mentionné, ce projet de végétalisation avait commencé en juin 2019 et tout d'un coup, vous vous êtes arrêté. Puisque le budget a été voté au conseil de quartier du mois d'octobre dernier, sachez, M. HONORÉ, que la coopérative Les Jardiniers à vélo a commencé son travail de remise en état au mois de janvier et elle finira au mois de février. Par conséquent, du fait également que nous encourageons tous les projets de végétalisation des collectifs de conseils de quartier du 18^e et notamment du conseil de quartier Clichy Grandes Carrières, eh bien, puisque nous sommes en train de le réaliser, je vous invite à retirer votre vœu, auquel cas nous ne le voterons pas.

Christian HONORÉ : M. MENEDE, je me suis mal exprimé. Donc, je vais être plus clair.

L'action menée est excellente et nous nous en félicitons. Il faut en effet végétaliser. Ce que je suis en train de vous dire est que l'activité de l'association Les Jardiniers à vélo, c'est très bien, simplement, il faut s'assurer que ça le reste le temps. Par conséquent, ce que nous proposons, c'est que la Mairie mène une action de pérennisation. Pour éviter que chaque année, et je dois vous dire que les habitants sont très heureux de cette végétalisation, mais ils craignent parce qu'ils sont là, ils font du mieux qu'ils peuvent...

Sarah PROUST : M. HONORÉ, ne refaites pas une autre intervention, s'il vous plaît.

Christian HONORÉ : Par conséquent, M. MENEDE, le sujet c'est d'assurer la pérennisation pour que chaque année, on ne soit pas obligé de revenir dessus.

Éric LEJOINDRE : J'en déduis que le vœu est maintenu. Il est rejeté.

V18202203 – Vœu déposé par le Groupe Écologiste et Citoyen relatif à la programmation de l'immeuble Tati par le groupe Immobil.

Léa BALAGE EL MARIKY : Concernant le vœu soumis à votre sagacité, personne n'écoute pour un immeuble aussi emblématique que celui de Tati dans le 18^e arrondissement, je trouve ça dommage.

L'immeuble Tati a été cédé à un groupe privé et cette cession est désormais intégrée l'appel à projets Réinventer Paris III. L'appel à projets Réinventer Paris III provient d'un constat, c'est celui que nous avons beaucoup trop de bureaux vides à Paris et singulièrement, dans le 18^e arrondissement et que par ailleurs, nous avons en Île-de-France, mais aussi dans l'ensemble des arrondissements énormément de demandes de logements sociaux qui ne

trouvent pas d'issue favorable pour les personnes qui les demandent. Donc, on se retrouve avec une plutôt bonne idée, qui était celle de dire : nous avons des bureaux vides, qui peuvent être transformés en logements sociaux. Et là, une opération et en même temps un symbole dans le 18^e arrondissement qui est l'immeuble Tati.

Cet immeuble Tati, c'est plusieurs milliers de mètres carrés, c'est une histoire, c'est un ancrage et c'est aussi un patrimoine immobilier avec des façades qui racontent l'histoire architecturale de la capitale. Donc, une programmation réalisée par un promoteur privé, sans réelle association finalement avec l'ensemble des élus du 18^e arrondissement ni avec les habitantes et les habitants, mise à part une réunion en visio au cours de laquelle nous ne pouvions pas interagir si ce n'est que de poser des questions comme une boîte aux lettres fermée. Donc, on se retrouve avec un immeuble qui va encore laisser une grande place aux bureaux et très peu pour les logements sociaux. C'est à peu près 32 %, je crois, pour les bureaux et autant pour les logements. Sur cette part 32 % de la surface, il y en a simplement 10 % qui sont réservés aux logements sociaux.

Cela ne permet pas du tout d'atteindre les objectifs de la loi SRU, mais ça ne permet pas non plus d'atteindre les objectifs politiques fixés dans l'appel à projets Réinventer Paris III. Alors, on peut se dire : oui, mais c'est un promoteur privé, nous avons déjà intégré ce promoteur au sein de l'appel à projets Réinventons Paris. Là, vraiment, j'ai envie de vous dire une chose, c'est que si on se sent impuissant face à ce genre de problématique, c'est que nous abandonnons tous les leviers de politique publique et que nous organisons notre impuissance.

Par ailleurs, il y a un deuxième sujet qui est celui de la programmation des pieds d'immeuble dans ces quartiers. Nous ne pouvons pas avoir une programmation qui soit complètement déconnectée et de l'histoire du quartier, mais aussi de ses besoins. Donc, nous avons besoin d'avoir une programmation qui puisse être construite avec les acteurs locaux, à savoir la Mairie, les habitantes et les habitants et les associations. C'est toute l'orientation de ce vœu.

Ce vœu, c'est de remettre le projet sur la table, de renouer les discussions et je pense qu'elles sont constantes avec le groupe Immobilier qui a fait l'acquisition de ce bel immeuble, de pouvoir discuter, d'essayer de trouver la meilleure solution pour augmenter la part de logement social, mais aussi de pouvoir travailler à une programmation qui intègre les besoins du quartier et qui soit coconstruite avec l'ensemble des habitantes et des habitants.

Mario GONZALEZ : Merci pour ce vœu qui appelle quelques observations. Je partirais d'un concept que vous avez évoqué qui est celui de l'organisation de notre propre impuissance. Je m'inscris totalement en faux contre cette expression dans le cadre des projets Réinventer Paris. C'est bien tout le contraire.

Le projet Réinventer Paris III vise effectivement, comme vous l'avez rappelé, à transformer autant que faire se peut, des bureaux vides en logements. Pas intégralement, naturellement, en tout ou partie. C'est dans le cadre de Réinventer Paris que la Ville de Paris s'est rapprochée du propriétaire privé, le groupe GiFi et la famille Ouaki, propriétaire de l'îlot, pour savoir s'ils étaient intéressés de participer à Réinventer Paris III.

Qu'est-ce que ça implique, Réinventer Paris III ? Ça permet aux potentiels acquéreurs privés de bénéficier, dans le cadre de leur instruction du permis et dans le cadre de toute la phase administrative de leur projet, tout simplement, d'une procédure plus rapide. C'est le seul levier dont nous disposons. Puisqu'en France, il y a, comme vous le savez, la propriété privée. C'est un propriétaire privé et s'il souhaite vendre à un opérateur privé, il vend à un opérateur privé. Si nous, Ville, nous souhaitons préempter, nous pouvons préempter, si nous ne pouvons pas, et c'était le cas, en l'occurrence, puisque c'est extrêmement cher, nous ne

pouvons pas préempter. Donc, nous avons inventé Réinventer Paris, justement pour nous donner un levier à travers cette question de permis de construire qui est si importante pour les potentiels acquéreurs.

Donc, la famille Ouaki et GiFi ont accepté de participer à Réinventer Paris et nous avons défini avec eux, les orientations programmatiques de ce projet dans les limites qui sont les nôtres. Et c'est là où je m'inscris en faux par rapport à cette idée que nous organiserions notre impuissance dans notre action, car c'est tout le contraire. Nous nous sommes donné des leviers qui nous ont permis d'obtenir 600 m – de logements. Naturellement qu'on en aurait voulu plus, évidemment qu'on en aurait voulu plus, mais sans Réinventer Paris, nous n'en aurions eu aucun. Non seulement nous n'en aurions eu aucun, mais nous n'aurions eu aucun logement, puisque tout le monde sait qu'aujourd'hui, les bureaux sont beaucoup plus rentables, c'est ce qui a de plus rentable par rapport aux logements. Et dans le cadre de Réinventer Paris, Immobil, effectivement, d'abord, a été lauréat par le jury, et a été choisi par le propriétaire qui, je vous le dis tout de suite, lui ce qui l'intéressait, c'était naturellement le meilleur offrant, celui qui présentait le meilleur prix, mais il se trouve que c'est aussi le projet qui satisfaisait le plus le jury de réinventer Paris. Pourquoi ? Parce que c'était le projet qui proposait le plus de logements.

Alors, les 600 m – de logements sociaux, on en aurait voulu plus, mais je précise que sur les 2 400 logements créés, 600 m – de logements ça correspond aux 30 % prévus par le PLU, donc, tout à fait conforme. On en aurait voulu plus, encore une fois, ça n'a pas été le cas, mais c'était la proposition qui proposait le plus de création de logements.

Sur la question de la programmation et de logements sociaux, d'abord, je me réjouis, je suis très heureux de voir que le groupe des écologistes est maintenant si attaché à la création de logements sociaux, notamment dans le quartier de Montmartre, puisque par le passé ça n'a pas toujours été le cas, mais c'est une petite parenthèse. En l'occurrence, sur la programmation et sur la question spécifique des logements, la question est désormais réglée. Et on ne peut pas revenir en arrière et ce n'est certainement pas Immobil qui va revenir en arrière. Nous, Ville de Paris, on peut difficilement dire à Immobil : « Vous avez participé à réinventer Paris, nous nous sommes mis d'accord sur une programmation sur 600 m – de logements sociaux, mais vous savez quoi ? Maintenant, on n'est pas d'accord, et on veut 30 % de logements sociaux ». Parce qu'à ce moment-là, l'opérateur, qu'est-ce qu'il peut faire ? Au nom du droit de la propriété, il peut dire : « Vous savez quoi ? Réinventer Paris, je m'en fiche, je suis propriétaire, je n'ai rien signé et maintenant, je ne vais faire que du bureau ». Donc, c'est cet équilibre que nous avons réussi à trouver. Sur la question de la programmation en logements, la question, à mon sens, est réglée.

Sur les autres questions que vous évoquez. Sur la concertation, il s'agit d'un projet privé donc, la concertation n'est pas obligatoire. Je pense qu'il vaut mieux parler de consultation des habitants. Et je suis d'accord avec vous, la réunion publique n'était pas satisfaisante. Comme il s'agit d'un projet privé, c'est l'opérateur privé qui a organisé cette réunion. Nous les avons interpellés, nous avons demandé qu'il y ait de nouvelles réunions, de nouvelles consultations, de nouvelles réunions d'information plus interactives naturellement.

Donc, cette consultation va devoir se poursuivre et là, je partage tout à fait votre vœu sur la question de la programmation commerciale, sur la question du lieu culturel et également sur la place de l'économie sociale et solidaire.

Mais il y a un point que vous n'évoquez pas, qui est pourtant très important dans le cadre de cette mandature et que je rajoute dans le vœu et qui est aussi essentiel. Là, on a un levier parce que maintenant, c'est nous qui avons la main sur le permis de construire. C'est toute la question de la construction et des normes de la construction. Ce que je propose dans le vœu alternatif sur Tati, c'est que justement, nous rappelions dans le cadre du Réinventer

Paris, les engagements pris par Immobilier, comme par toutes les personnes qui ont présenté des projets. A savoir, une construction qui privilégie les matériaux biosourcés, une structure en filière sèche, et naturellement le respect de l'esprit faubourien que vous évoquez dans votre vœu.

Malheureusement, je ne vois pas dans votre vœu cet élément tout aussi important, Immobilier va bientôt déposer son permis. C'est la raison, pour laquelle je vous propose un vœu alternatif qui ne traite pas de la question de la programmation parce que la question est d'ores et déjà réglée et il n'y aura pas de marche arrière, mais que nous abordions d'abord les points que nous partageons, la programmation, la place de l'économie sociale et solidaire, la consultation, mais aussi, nous rappelons à Immobilier, ses engagements sur les interventions et les constructions à adopter.

Éric LEJOINDRE : Alors, pour que tout le monde soit bien au clair, il y a eu un premier vœu, tel qu'il a été présenté par Mme BALAGE EL MARIKY, qui va bien sûr être mis au débat, et M. GONZALEZ, en réponse à ce vœu, propose que nous adoptions le vœu déposé sur table qui sera votée, soit dans un deuxième temps si le premier vœu est maintenu, soit uniquement si le premier vœu n'est pas maintenu.

Gérald BRIANT : Une explication de vote. On soutient le vœu déposé par le groupe des Verts qui pour nous, on est très content de cette volonté affirmée de construire du logement social et on considère qu'il faut appuyer cette volonté parce que c'est bien. On est très content de ça et on tient à vous féliciter. M. GONZALEZ a été assez clair, ça va être un peu compliqué parce que les choses ont beaucoup avancé, mais il y a aussi une question d'affichage politique et je trouve qu'il est important de le faire.

Après, on votera aussi le deuxième vœu parce qu'on considère qu'ils sont, d'une certaine manière, complémentaires, avec notamment, ce qui a été dit sur la question des matériaux. Du coup, ça sera deux votes positifs pour les deux vœux, si l'un l'emporte sur l'autre.

Éric LEJOINDRE : Le vœu déposé par le groupe écologiste recueille un avis défavorable.

V18202204 – Vœu déposé par le Groupe Écologiste et Citoyen relatif à la hausse tarifaire du prix du gaz suite à la rupture de contrat entre la société E-Pango et la RIVP
V18202207 – Vœu déposé par les élu e s du groupe Communiste Génération.s et Citoyen relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences de la RIVP.

Éric LEJOINDRE : M. GONZALEZ propose que nous regroupions les deux vœux qui ont le même sens.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Ce vœu a été déposé par les écologistes dans un certain nombre d'arrondissements, mais aussi au Conseil de Paris et vous allez comprendre pourquoi. C'est une histoire assez simple que nous soumettons au vote ce soir et qui illustre parfaitement les méfaits du capitalisme et le peu de scrupules que certains entrepreneurs ont vis-à-vis des plus fragiles.

Je vais essayer de faire un bref rappel des faits. En 2020, un contrat est conclu par le bailleur RIVP avec une société fournisseur de gaz qui s'appelle E-PANGO. L'année suivante, nous assistons, de manière générale, à une inflation majeure du prix du gaz qui est consécutive à la hausse de la demande énergétique en France et partout en Europe et la conséquence, c'est qu'en octobre dernier, E-PANGO le fournisseur de gaz a décidé de signifier au bailleur social RIVP, sa volonté ferme de répercuter le renchérissement du coût de l'énergie avec pour conséquence une augmentation directe de la facture de l'ordre de

40 € pour 15 000 locataires du parc de la RIVP, le tout en pleine période hivernale. Et ce, au mépris des engagements contractuels pris par le fournisseur à l'égard du bailleur et donc, des locataires du parc social, des locataires au faible revenu qui sont les premiers touchés par la précarité et par le coût de l'énergie.

Nous avons ici un fournisseur privé E-PANGO qui décide sans aucun scrupule de privilégier sa rentabilité et celle de ses actionnaires, par définition de faire reposer intégralement sur le bailleur et la collectivité le renchérissement du coût de l'énergie. Une décision qui illustre pour nous écologistes assez dramatiquement les effets dévastateurs de la libéralisation à tout crin du secteur de l'énergie et tout particulièrement du gaz. Le gaz, une énergie fossile dont les effets sont dramatiques sur l'effet de serre, le gaz qui se trouve encore aujourd'hui comme l'eau ou le pétrole au cœur d'un enjeu géopolitique qui vise encore et toujours à enrichir les plus riches au détriment des plus pauvres. Des enjeux géopolitiques au passage, qui sont parfaitement maîtrisées par la présidente d'E-PANGO qui n'est autre qu'Anne LAUVERGEON, ancienne présidente d'Areva qui a conduit à sa banqueroute, faisant là aussi, reposer sur la collectivité les effets de sa conduite des affaires. Faut-il y voir une coïncidence ? Je ne le crois pas. Alors que faire ?

Parce que les écologistes veulent que Paris amplifie sa politique énergétique en travaillant sur la réduction et la régulation de notre consommation, mais aussi parce que les écologistes veulent à tout prix que Paris s'engage vers la sortie des énergies fossiles,

Parce que les écologistes veulent continuer et affirmer que la précarité énergétique est une priorité majeure de l'action publique de la Ville,

Parce que Paris ne peut pas se trouver à la merci de n'importe quel opérateur souhaitant faire du gras sur le dos des Parisiennes et des Parisiens et de la collectivité, sans respecter les engagements contractuels,

Parce que, enfin, nous devons aux locataires du parc RIVP de protéger et de continuer à les accompagner face à la précarité énergétique

Nous demandons ce soir :

- que la Ville condamne fermement et publiquement les agissements d'E-PANGO, fournisseur voyou,
- que tous les moyens juridiques soient mis en place par RIVP pour contraindre le fournisseur à respecter ses engagements contractuels et que le bailleur obtienne les évidentes compensations liées à cette rupture abusive de contrat,
- que l'intégralité de cette compensation soit reversée aux locataires,
- que Paris accompagne au mieux ses locataires pour obtenir de la part du Fonds de solidarité logement, des aides dans le cadre du plan climat accélération rénovation,
- et enfin que Paris réaffirme sa volonté de toujours montrer plus l'exemple en s'orientant vers les énergies propres.

Gérald BRIANT : Evidemment, ce sont deux vœux qui se regroupent, pour dire que nous, évidemment, nous dénonçons cet état de fait et pensons qu'aujourd'hui, on est en train de se rendre compte ce soir, que les endroits sont mal chauffés, ce que ça peut faire et à quel point ça peut être difficile de le vivre. Là, on le vit en direct et on s'aperçoit que pour des familles, la précarité énergétique, c'est un vrai désastre, une vraie difficulté et qu'il faut aujourd'hui, pouvoir faire beaucoup mieux.

Donc, je crois que la Ville, dans l'instant présent, doit trouver les meilleures solutions pour essayer malheureusement de remplacer, j'appelle ça pas la défaillance, mais abandon en rase campagne de cette société, pour pouvoir mieux protéger aujourd'hui les Parisiens notamment, les locataires de notre parc de la RIVP. Il est toujours bien d'avoir des vœux communs avec les écologistes en ce moment sur la question de l'énergie.

Dieudonné NGOMOU : Cinq cent quarante locataires affectés par une augmentation de 40 € environ. La RIVP a déjà pris plusieurs initiatives dont :

- informer les Mairies d'arrondissement affectées,
- engager la responsabilité des fournisseurs d'énergie,
- reverser aux locataires l'ensemble des indemnités qui seraient perçues,
- accompagner les locataires qui auraient du mal à régler leurs factures,
- informer les locataires sur les dispositifs existants,
- d'aider la FSL Paris énergie familles dont les fonds ont été augmentés de 30 %.

Le coût de l'énergie et la précarité énergétique croissants nous obligent à aller un peu plus loin :

- étendre la FSL à Paris énergie familles aux personnes isolées ou les couples sans enfant,
- vérifier si les marges existent pour augmenter la participation de l'ensemble des bailleurs au FSL.

Le troisième point, c'est la responsabilité, surtout celle de l'Etat. La responsabilité contractuelle des fournisseurs d'énergie des bailleurs sociaux doit être renforcée par des dispositions légales afin d'empêcher ces ruptures unilatérales de contrats des fournisseurs d'énergie, un effet immédiat en pleine période hivernale.

C'est l'objet du vœu modifié que nous vous proposons ce soir.

Éric LEJOINDRE : Donc, vous l'aurez compris, il est proposé de soumettre au vote le vœu qui reprend exactement les termes des deux autres.

V18202205 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste Génération.s et Citoyen relatif aux moyens alloués au premier degré et second degré par l'Éducation nationale.

Pierre-Yvain ARNAUD : Ce vœu relaie une inquiétude, voire une certaine colère, que ça soit des parents, des directeurs d'école, des enseignants et des enfants, face à la situation de nos écoles dans le 18^e et pas que dans le 18^e. Beaucoup sont démunis en face de situation où le manque de remplaçants se multiplie avec la crise covid, mais qui représente aussi un enjeu en dehors de la crise covid.

Un enjeu qui n'est pas celui de l'absentéisme des enseignants comme malheureusement, et honteusement, le souligne lui-même le ministre en charge de ses propres personnels. Un enjeu qui ne se réglera pas non plus par l'embauche massive de milliers de personnes via Le Bon Coin ou n'importe quel moyen assez honteux en termes de recrutement de professionnels ou quand on va même maintenant demander à des retraités de l'Éducation nationale d'aller faire cours en pleine crise pandémique dans des écoles. L'enjeu ne se réduit pas à ces deux aspects.

Nous demandons donc tout simplement que l'Académie de Paris ne joue pas sur la baisse de la démographie qui est tout à fait réelle à Paris, pour baisser le nombre de postes, pour l'instant, elle a plutôt été dans cette logique-là, mais au contraire les renforce. Et les renforce pour justement créer de vraies brigades de remplacement dans Paris pour ne pas laisser les familles comme actuellement, sans solution. Les renforce aussi pour les établissements et les dispositifs prioritaires et dans le 18^e, nous en avons.

Puis, ce vœu à un deuxième aspect. La baisse des moyens se fait sur les personnels, elle se fait aussi sur les heures parce que vous savez en ce moment, parmi nous, nous sommes beaucoup ici à aller dans les écoles et dans les collèges pour discuter de ce qu'on appelle des heures allouées, ce qu'on appelle les DHG. Elles sont régulièrement en diminution, même pour les établissements qui sont prioritaires. Nous demandons à ce que l'Académie de Paris arrête justement cette logique de baisse de moyens et puisse donner des heures aux établissements qui en ont le plus besoin et Dieu sait si dans le 18^e nous en avons besoin.

Carine ROLLAND : Merci, cher Pierre-Yvain ARNAUD de me donner l'occasion au titre de mes fonctions sur les affaires scolaires dans le 18^e, de m'exprimer sur à la fois la situation actuelle et ce qui doit nous guider sur le moyen et le long termes.

Un mot quand même sur la pandémie et la manière dont elle affecte les établissements scolaires du 18^e. Tout n'est que complication depuis deux ans, pour les élèves au premier chef, pour le corps éducatif des différents établissements dans leur ensemble, que ça soit les enseignants ou les agents municipaux, tous vont de fermeture ponctuelle à de nouveaux protocoles et nous savons combien c'est éprouvant pour ceux qui travaillent, combien c'est perturbant pour la situation de ces jeunes élèves dont nous n'aurons de cesse de le rappeler, le bien-être et les capacités d'apprentissage, d'apprentissage de la vie en société, d'apprentissage des enseignements doit rester une boussole intangible. C'est pourquoi je vois ce vœu comme une occasion de renforcer à la fois notre vigilance et notre ambition pour ces jeunes élèves, pour ceux qui travaillent à leurs côtés.

Nous avons proposé quelques amendements à votre vœu initial, portant notamment sur le fait que la baisse démographique que vous évoquez doit être l'occasion de travailler plus et mieux avec chaque établissement. L'éducation, les affaires scolaires dans leur ensemble, ça ne peut pas être une affaire de moyenne et d'effectifs globaux, notamment dans un Arrondissement comme le nôtre où il serait tout à fait faux et dangereux de considérer que les écoles sont toutes dans la même situation, que les collèges partagent tous les mêmes problématiques. La problématique globale, c'est l'enjeu que j'évoquais, celui du bien-être, du bien apprendre, du bien évoluer des élèves. En revanche, les spécificités sont nombreuses.

Donc, le vœu, nous l'avons à peine modifié pour proposer que la baisse démographique soit l'occasion de travailler sur ce que j'appellerais de manière générique, des innovations. Cela peut être des unités localisées pour l'inclusion scolaire, les classes ULIS, des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A). Une proposition nous est faite pour la rentrée prochaine d'ouvrir une classe pour les très jeunes autistes en classe maternelle.

Autant d'éléments qui devraient pouvoir aboutir, je le souhaite, aux côtés de M. le Maire, dans le dialogue que nous entamons avec le rectorat et qui ferait que la baisse démographique à laquelle nous faisons face, globalement à Paris et le 18^e n'y fait pas exception, serait une opportunité plutôt qu'une contrainte supplémentaire.

Tel est le sens des amendements que nous avons porté et en ces circonstances, je vous appelle au nom du Maire du 18^e à voter favorablement le vœu proposé.

V18202206 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste Génération.s et Citoyen relatif aux moyens alloués aux crèches et aux établissements scolaires du premier degré.

Pierre CHAULET : L'impact majeur de la crise sanitaire, notamment sur l'effectif de la Direction des affaires scolaires (DASCO) et la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) est sensible. Il a fallu une mobilisation sociale importante pour que l'État prenne en charge et en compte surtout, des mesures de protection sanitaire en direction du personnel de l'Éducation nationale. Je pense notamment à la fourniture des masques, mais également au capteur de CO₂ qui commence à s'implanter dans les écoles de Paris.

La Ville de Paris a décidé la mise en place de 500 classes apparemment pour l'instant, et il est nécessaire d'amplifier rapidement cet équipement sur l'ensemble des crèches, écoles et collèges. Et que les masques FFP2 soient fournis par la Ville, mais surtout que l'État s'engage à un remboursement des frais engagés.

Je vous renvoie sur mon vœu, je crois que j'ai perdu tous mes papiers. Je suis désolé.

Éric LEJOINDRE : C'est même arrivé à Boris JOHNSON récemment, donc ce n'est pas un drame.

Pierre CHAULET : Tout était dit dans le vœu, M. le Maire.

Carine ROLLAND : Merci, cher Pierre CHAULET. Le vœu était tellement parfait qu'il est en grande partie exaucé. Alors, je vais juste en dire quelques mots.

Effectivement, les capteurs de CO₂ sont une technologie qu'il nous paraît important de porter, tellement, que le 18^e est pionnier sur leur implantation. Le déploiement est en cours et permettra de rappeler aux enseignements qui l'auraient oublié qu'il faut ouvrir les fenêtres régulièrement pour aérer si tant est que cela soit possible, certaines fenêtres n'étant pas ouvrables. Néanmoins, le déploiement des capteurs de CO₂ est en cours.

La mise à disposition des masques, ça a été un engagement très ferme de la Maire de Paris dès le début de la pandémie, y compris lorsque d'aucuns ont pensé opportun d'essayer de récupérer le stock des masques de la Ville de Paris, ce qui ne fut pas possible. La distribution des masques aux agents est une réalité depuis bientôt deux ans, je dirais, malheureusement, mais heureusement. Malheureusement parce que pandémie, heureusement parce qu'il convenait de le faire. Il convient maintenant de faire en sorte que les FFP2 soient disponibles lorsqu'un certain nombre de demandeurs se manifesterait.

Aussi, pour ces deux premiers attendus, il me semble que l'action de la Ville de Paris est déjà en cours. Je passe la parole à Mme BARIGANT pour ce qui concerne les effectifs des personnels des crèches municipales.

Victoria BARIGANT : Merci, Mme ROLLAND, pour vos explications sur le côté DASCO.

Concernant la DFPE, il ne vous aura pas échappé qu'effectivement, la crise sanitaire touche tout le monde, y compris le personnel des établissements de la petite enfance, et que la Ville de Paris a à cœur la sécurité de ses personnels et un enjeu évidemment l'accueil des enfants.

Concernant les établissements de la petite enfance. Il y a eu une campagne de vaccination très tôt, dès janvier 2021 à destination des agents des établissements de la petite enfance et en particulier des auxiliaires de puériculture puisqu'en tant que personnels de santé, elles

bénéficiaient aussi de la priorité qui leur a été accordée. Cette campagne a également été étendue aux responsables d'établissement.

Par ailleurs, le déploiement des masques a été fait très tôt dans les établissements de la petite enfance. Nous avons discuté et déployé des vœux transparents à destination des personnels quand ils encadraient des enfants, notamment sourds et malentendants. C'était en septembre 2020. Donc, c'était vraiment très, très tôt.

A date, concernant en particulier les masques FFP2, depuis janvier 2021, on a distribué plus de 4 200 masques auprès des personnels des établissements de la petite enfance de la Ville de Paris ainsi que 1 100 masques dans le cadre des Protections maternelles et infantiles (PMI). Ça, c'est pour toutes les mesures qui ont été mises en place vis-à-vis du covid.

Éric LEJOINDRE : S'agissant de la vie de nos tout petits, je considère que peut-être, il serait utile d'écouter attentivement les éléments de réponse donnés par Mme BARIGANT. Cela dit, il s'agirait de la vie d'autres que les tout petits, il faudrait l'écouter tout autant.

Victoria BARIGANT : Concernant les moyens humains. C'est très simple, on est effectivement dans une situation de tension de ressources humaines qui n'est pas vraie uniquement à Paris, mais c'est une problématique transverse sur l'ensemble du secteur et qui se voit au niveau national. Il y a des difficultés d'effectifs et la Ville de Paris a eu à cœur, et on travaille depuis de nombreuses années pour recruter et aussi créer des postes. Rien que sur la dernière mandature, on a créé plus de 442 postes d'auxiliaires de puériculture.

Donc, en ce qui concerne ce sujet, on travaille en commun avec la direction des ressources humaines, la DFPE, pour renforcer les sessions de recrutement, sensibiliser les différentes écoles ou établissements de la Ville de Paris qui ont d'ailleurs une très belle réputation parce que ce sont des établissements de haute qualité, qui proposent un accueil et des projets pédagogiques très poussés et aussi des formations tout au long de la vie professionnelle des puéricultrices. C'est aussi comme ça qu'on essaye d'attirer de nouvelles auxiliaires.

C'est bien entendu une question centrale et c'est poser la question des capacités de recrutement de la Ville qui se tournait exclusivement vers des auxiliaires de puériculture, donc diplômés. Malgré tout, c'était un vivier restreint. Donc, depuis janvier 2020, la DFPE a réactivé un dispositif des agents spécialisés de crèche pour avancer sur plus de 200 recrutements. Il s'agit de recrutements d'agents titulaires d'un CAP petite enfance placés auprès des enfants de sorte à augmenter le vivier de recrutements.

Éric LEJOINDRE : Je n'ai rien à rajouter à ce qu'ont dit Mmes ROLLAND et BARIGANT, si ce n'est remercier à nouveau et saluer les agentes et agents de la DASCO et de la DFPE qui, depuis deux ans maintenant, vivent quand même comme les personnels de l'Education nationale, mais presque plus que les personnels de l'Education nationale, dans des moments difficiles et ils le font avec vraiment une très forte résilience.

Je rappelle que notamment, pour ce qui est de la DASCO, l'ensemble des modifications perpétuelles des dispositifs sanitaires pèse sur nos agents. En réalité, ce n'est pas tellement sur les institutrices et les instituteurs que ça pèse ces changements de pied dans les règles sanitaires, c'est beaucoup sur nos agents puisque c'est sur les temps de cantine, c'est sur les temps de récréation et c'est sur les temps périscolaires où les risques de mélange d'enfants sont les plus importants. Et de la même façon que les personnels de l'Education nationale ont été particulièrement maltraités par leur ministre pendant cette période, les collectivités locales ont été très maltraitées par le ministre de l'Education nationale et le Gouvernement dans cette période puisque ce que les profs apprennent dans Le Parisien le dimanche soir, les maires de toute la France l'apprennent le dimanche soir dans Le Parisien.

Donc, on nous demande, à nous aussi, de nous adapter dans des conditions absolument incroyables.

Et moi, je considère qu'il faut quand même arriver à mettre un petit peu de professionnalisme dans la façon dont tout ça est géré. Je crois que, sans vouloir personnaliser les choses, la tête de l'Éducation nationale a un tout petit peu tendance à considérer les collectivités locales comme des supplétifs. Or, nous avons nos propres responsabilités et nous avons aussi, Mme ROLLAND l'a dit, de l'ambition pour les temps périscolaires et donc, il est un peu un tout petit peu pénible de se faire traiter comme des supplétifs alors que nous avons un rôle à jouer à côté de l'Éducation nationale pour faire en sorte que nos enfants grandissent dans de bonnes conditions et notamment, dans le 18^e.

Voilà pourquoi je tenais absolument à remercier, à saluer l'équipe de la direction de la CASVP du 18^e et l'ensemble des agentes et des agents qui vraiment ont fait preuve de beaucoup de résilience dans cette période, intervenant comme tout le monde, en plus dans des conditions dégradées compte tenu de l'absence d'un certain nombre de personnels, de malades, de garde d'enfants et donc, vraiment, merci beaucoup à elles et à eux, beaucoup à elles, il faut dire que c'est des métiers qui restent encore extrêmement féminisés, mais à elles et à eux.

Fort de ces explications, est-ce que le vœu est retiré ?

Pierre CHAULET : Oui, il est retiré.

Éric LEJOINDRE : Merci. Nous en avons fini avec notre Conseil.